

Janvier 2023

BPEM

DIVINE LAND MINING SARL

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA
RESPONSABILITE SOCIETALE DE
L'ENTREPRISE DIVINE LAND MINING
SARL VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES
LOCALES DES QUARTIERS BULUO ET
KILIMA DANS LA COMMUNE SHITURU A
LIKASI IMPACTEES PAR SES ACTIVITES**

Version finale

Janvier 2023

DIVINE LAND MINING SARL

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA
RESPONSABILITE SOCIETALE DE
L'ENTREPRISE DIVINE LAND MINING
SARL VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES
LOCALES DES QUARTIERS BULUO ET
KILIMA DANS LA COMMUNE SHITURU A
LIKASI IMPACTEES PAR SES ACTIVITES**



**Planet Consulting
Africa SARL**

TABLE DES MATIERES

Projet 1 : Rehabilitation des quelques avenues de la cellule Jolie Site sur une distance totale de six kilomètre (6km).	7
Projet 2. Fourniture d'une ambulance médicalisée de marque Land Cruiser à la communauté impactée par le projet minier de Divine Land Mining Sarl	24
Projet 3. Renforcement de la desserte en électricité dans la commune Shituru par la fourniture de deux transformateurs de 500 KVA cahcun.....	29
Projet 4. Construction de deux passerelles sur la rivière Kipulande dans les cellules Munung et Kipulande du quartier Buluo	36
Projet 5. Renforcement de la desserte en eau potable par la construction de trois bornes fontaines dans la cellule Jolie Site et Sankuru	50
Dispositions finales	58

ANNEXES

Annexe I. Procès-verbal de détermination de l'espace géographique impacté par le projet de DIVINE LAND MINING SARL	61
Annexe II. Correspondances et ordres de mission relatifs à la supervision du cahier des charges de DIVINE LAND MINING SARL	64
Annexe III. Procès-verbaux de désignation des membres du CLD	67
Annexe IV. Procès-verbaux d'identification et d'approbation des besoins prioritaires	78
Annexe V. Actes de cession	91

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

RDC : République Démocratique du Congo

PU : Prix Unitaire

PT : Prix Total

DPEM : Direction de protection de l'environnement minier

FNPSS : Fonds national de promotion et de service social

ACE : Agence congolaise de l'environnement

CLD : Comité Local de Développement

ETD : Entité territoriale décentralisée

DSCRCP : Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

CLS : Comité Local de Suivi

EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

PIB : Produit Intérieur Brut

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE
L'ENTREPRISE MINIERE DIVINE LAND MINING SARL VIS-A-VIS DE LA
COMMUNAUTE DES QUARTIERS BULUO ET KILIMA DANS LA COMMUNE
SHITURU A LIKASI AFFECTES PAR SES ACTIVITES MINIERES**

Entre :

I. La communauté locale affectée comprenant les quartiers :

1. KILIMA (avec deux cellules : Munung et Sankuru) ;
2. BULUO (avec une cellule : Joli Site) ;

Situé dans :

La commune Shituru;

Ville de Likasi ;

La province du Haut-Katanga, en République Démocratique du Congo

Représentée par son Comité Local de Développement (CLD) :

- ✓ Président : M. KISOKOLA MULAMBWA Placide ;
- ✓ 1^{er} Vice-Président : M. MAKONGA KILENDA (BULUO);
- ✓ 2^{ème} Vice-Président : M. HIBERNATUS KAMANGO (KILIMA);
- ✓ Secrétaire : Mme BIBAO KALUBI Michette (BULUO);
- ✓ Secrétaire Andjoint : Mme Julie KYABUTA (KIMPULANDE);
- ✓ Trésorière : Mme SIFA MAHUWA Elisé (KIMPULANDE)
- ✓ Trésorier Andjoint : M. BAVON TWITE (BULUO)
- ✓ Conseiller : M. KABAMBA SERGE (KILIMA);
- ✓ Conseillère : Mme. MONGA Anastasie (KILIMA);
- ✓ Conseillère : Mme. KALWA Charlotte (KILIMA);
- ✓ Conseiller : M. Mike SUMAHILI (KILIMA);

Ci-après dénommée « la communauté locale » d'une part

Et

II. La société minière : DIVINE LAND MINING SARL

Immatriculée au RCCM sous le numéro : L'shi/RCCM/18-B-183

Ayant son siège sur, Avenue Chemin Public, Quartier Joli Site, Commune de Shituru, Ville de Likasi, Province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

Représenté(e) par M. Luo GUANGCHEN son Directeur Général et ci - après dénommée « entreprise minière » d'autre part ».

Etant entendu préalablement que

La société DIVINE LAND MINING SARL travaille sur le PE 12276 valide du 2 5 novembre 2010 jusqu'au 02 avril 2024 (renouvellement en cours) couvra 62 carrés miniers appartenant à la GECAMINES avec laquelle il est en amodiation sur seulement 2 carrées miniers et qu'elle est detentrice d'arrete ministériel N00119/CAB.MIN/MINES/01/2022 du 14 Avril 2022 portant renouvellement d'agrément au titre d'entité de traitement de type B dans la province du Haut-Katanga .

Les communautés locales affectées par le projet d'exploitation relatif à ce projet d'exploitation, comprennent celles des quartiers Buluo et Kilima de la commune Shituru dans la ville de Likasi. Cette mine fait partie des celles sur lesquelles ces communautés locales affectées ont des droits.

Les limites de la concession minière concernée par le présent accord sont celles fixées par les titres miniers octroyés par l'Etat et consignées dans l'étude d'impact environnemental et social (EIES) au moment de sa validation et de son approbation.

Le Bourgmestre de la Commune Shituru assiste à la signature du présent Cahier des charges en qualité de témoin et garant de la bonne application du présent accord en développement dont le contenu est repris dans le tableau 1. ci-dessous.

Tableau 1. Tableau synthétique des engagements convenus dans ce Cahier des charges

N°	Dénomination de l'infrastructure/ Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Communautés Bénéficiaires	Brève description	Chronogramme d'activités	Budget (USD)
01	Aménagement des quelques avenues de la commune cellule Joli Site, commune Shituru avec caniveaux sur une distance totale de six kilomètre (6km).	Infrastructure	Quartier Buluo (cellule Joli Site)	Le projet de réhabilitation de ces principales avenues de la cellule Joli site dans le quartier Buluo concerne 6 km en état de délabrement avancé. Elles seront en terre battue stabilisée avec des canalisations qui seront construites en matériaux durables (béton) pour améliorer le niveau de circulation dans cette cellule mais aussi son désenclavement. Les travaux consisteront : -Au bush clearing et stabilisation de la plateforme ; -Au reprofilage simple suivi du compactage ; -A la purge des bourbiers ; -Au rechargement ; -Au rependage ; -A l'arrosage ; et -Au compactage -A la construction des caniveaux en béton.	2023-2025	1 012 992,00

CAHIER DES CHARGES DE DIVINE LAND MINING SARL

02	Fourniture d'une ambulance médicalisée de marque Land Cruiser à la communauté impactée par le projet minier de Divine Land Mining Sarl dans la commune de Shituru	Santé	Buluo Kilima et toute la zone de Santé de Panda	Ce projet consiste d'appuyer la zone de santé de Panda dans laquelle est inclus la commune Shituru d'une ambulance médicalisée neuve de marque Land Cruiser, 4x4, type missionnaire fabriqué à la base pour des fins médicales. Ceci aura pour effet non-seulement de réduire la mortalité dans cette commune mais aussi d'assurer le transport et la surveillance d'un patient essentiellement sur prescription médicale. Pourvu de rester dans les dispositions légales, un appel public à candidature sera préalablement lancé et seul le candidat sélectionné sera chargé de fournir ces deux ambulances.	2026	90 000,00
03	Renforcement de la desserte en électricité dans la commune Shituru par la fourniture de deux transformateurs de 500 KVA chacun avec tout accessoire.	Energie	Quartier Buluo (cellule Joli Site)	Ce projet consiste à appuyer l'amélioration de la desserte en énergie électrique dans la commune Shituru par la fourniture de deux transformateurs de 500 KVA chacun. Outre la fourniture de tous les équipements nécessaires, DIVINE LAND MINING SARL prendra en charge le coût de la main d'œuvre. A la communauté bénéficiaire (CLD assisté par la commune), il reviendra la charge de s'occuper de tous les travaux manuels relatifs à ce projet en plus de veiller à la sécurité du réseau électrique après l'implémentation du projet.	2024	201 965,00

CAHIER DES CHARGES DE DIVINE LAND MINING SARL

04	Construction de deux passerelle sur la rivière Kipulande dans les cellule Munung et Kipulande du quartier Buluo.	Infrastructure	Quartier Kilima (Cellule Munung) et Quartier Buluo (Cellule Kipulande)	Ce projet consistera à jeter une passerelle sur la rivière Kipulande pour la population de la cellule Munung quartier Kilima et celle de la cellule Kipulande, quartier Buluo, les deux situés dans la commune de Shituru. Cette construction sera métallique et en beton de 60 m de long pour la cellule Munung et 50 m de long pour la cellule Kipulande. Dans les deux cas, la hauteur sera de 4 m(ce comprend des fondations sousterraines) et la largeur de 2 m avec des gardes fous de 1,05 m de hauteur. L'exécution de ce projet s'articule en étapes suivantes : études géotechniques, installation, du chantier, construction de la fondation, construction des deux murs de soutènement de parbet d'autre, construction de la partie métallique de la peserelle, construction de la partie en beton de la peserelle, pose des gardes corps et la peinture.	2023-2024	155 015, 6
05	Renforcement de la desserte en eau potable par la construction de trois bornes fontaines dans la cellule Joli Site et Sankuru.	Energie	Quartier Buluo (Cellule Joli Site) et quartier Kilima (cellule Sankuru	Ce projet d'adduction d'eau potable consiste en la construction de trois bornes fontaines avec six robinets chacune. La répartition de ces bornes fontaines à aménager est faite de la manière suivante dans les deux cellules concernées : dont une dans la cellule Sankuru dans le quartier Kilima et deux dans la cellule Joli site dans le quartier Buluo. Chaque borne fontaine sera équipée d'une pompe immergée	2027	40 165,6

				électrique et de deux réservoirs (château d'eau) d'une capacité de 5000 litres chacun. Il s'agira aussi pour ce projet d'assurer la maintenance des puits et l'achat des kits de maintenance. Cette tâche sera assignée aux membres de la communauté qui seront sélectionnés et qui auront suivi une formation au préalable. Ainsi donc, tous les douze mois, le projet procédera au nettoyage et à la désinfection de tous les puits. Une fois ces ouvrages livrés, ils seront gérés et entretenus totalement par la communauté locale. Une fois ce projet achevé et livré, il sera géré et entretenu par la communauté locale.		
TOTAL					1 500 285	

Nous disons : Un million cinq cent mille deux cent quatre vingt cinq dollars américains

DESCRIPTION DETAILLEE DES PROJETS

Projet 1. Rehabilitation des quelques avenues de la cellule Joli Site, commune Shituru avec caniveaux sur une distance totale de six kilomètre (6km).

1.1. Titre du projet :

Aménagement des quelques avenues de la commune cellule Joli Site, commune Shituru avec caniveaux sur une distance totale de six kilomètre (6km).

1.2. Secteur d'intervention :

Infrastructure

1.3. Contexte et justification du projet

Depuis plusieurs décennies, les infrastructures routières ont connu un déficit criant en République Démocratique du Congo, ce déficit a par conséquent constitué un frein pour le développement socio-économique du pays. A ce problème, s'ajoute également les routes en condition de délabrement remarquable, non entretenues et abandonnées. Pourtant il y a quelques decenies, la RDC avait 17% de son réseau routier en bon état et 3.000 km de routes bitumées (soit 5% du réseau d'intérêt général de 58.000KM). Actuellement cette situation demeure préoccupante et affecte la population tout entière car, perturbant leur accès aux divers lieux d'activité. En saison sèche tout comme en saison de pluies, les routes continues à s'altérer. Cette altération conduit à des problèmes d'érosion dans certains endroits du pays comme s'était le cas avec la route Kipushi dans le Haut-Katanga.

Malgré cela, il est constaté un relâchement accru du service de maintenance des ouvrages routiers dans notre pays. Bien qu'existant, ce service de maintenance ne parvient pas à remplir toutes ses obligations de manière systématique. Ce qui accentue le coût alloué aux travaux de réhabilitation des infrastructures routières et très souvent, ce service se rend compte quand toute la route se trouve dans les conditions d'impraticabilité totale. Pourtant la réhabilitation des réseaux routiers dans notre pays s'inscrit dans les priorités déclinées dans la Stratégie-Cadre de politique des transports. Ces stratégies s'articulent autour de trois piliers, c'est notamment :

(i) la réhabilitation des anciennes routes bitumées et la construction de nouvelles routes bitumées ;

- (ii) le rétablissement du trafic par la réouverture du réseau en terre ;
- (iii) la protection et l'entretien des routes en bon état.

Vu que la circulation dans la cellule Joli Site de la commune de Shituru est difficile vue le mauvais état de ses avenues qui se trouvent actuellement dans un état de délabrement avancé, la communauté locale impactée a retenu le besoin de réhabilitation des principales avenues routières de cette cellule sur une distance totale de 6 km qui seront faites en terre battue avec des canalisations construites en matériaux durables (béton) afin de désenclaver ces cellules concernées. Ces avenues réhabilitées seront régulièrement entretenues pour des questions de durabilité dans l'optique de répondre également aux attentes de la génération future.

1.4. Brève description du projet

Le projet de réhabilitation de ces principales avenues de la cellule Joli site dans le quartier Buluo concerne 6 km. Elles seront en terre battue stabilisée avec des canalisations qui seront construites en matériaux durables (béton) pour améliorer le niveau de circulation dans cette cellule mais aussi son désenclavement. Ces infrastructures constitueront un moyen rapide pour la mobilité des habitants de cette partie de la ville et vont par conséquent contribuer à la fluidité de la circulation. La réhabilitation de ces ouvrages se fera dans le respect strict des normes environnementales et la sécurité des ouvriers sera assurée de façon permanente durant la durée de l'exécution du projet. Les essais géotechniques seront régulièrement effectués pour s'assurer d'une exécution optimale des travaux de terrain. Une fois réhabilitée et pour des raisons de durabilité, une équipe de maintenance sera mise en place sur terrain. Cette équipe préalablement formée, aura dans sa composition au-moins quatre membres de la communauté bénéficiaire directe. Leur mission sera d'assurer l'entretien et la surveillance de façon régulière et permanente des ouvrages mis en place. La fourniture de tous les matériaux destinés directement à l'exécution des travaux incombe entièrement à l'entrepreneur qui devra effectuer tous les approvisionnements et stockages nécessaires à la bonne marche des travaux. Il ne pourra ni dégager sa responsabilité du fait d'un défaut d'approvisionnement ou de rupture de stock, ni invoquer une défaillance des fournisseurs dont il a libre choix.

Les caractéristiques géométriques des ouvrages à livrer après réhabilitation seront les suivantes:

Alignement horizontal et vertical

Rayon de courbure en plan : 40 mètre

Pente longitudinale maximale : 10%

Cette pente peut aller jusqu'à 12% pour les distances n'excédent pas 200 mètres.

Remarque: ces normes techniques qu'il s'agit d'une norme de référence, soumise au terrain réel.

Le profil en travers les dimensions à respecter pour les profils en travers sont données dans le tableau 1 en fonction de différents types de terrain et de sol.

Tableau 2. Profils en travers type (dimensions)

Profil type	A : Standard normal	B : Standard réduit	C : Standard remblai	D : Terrain plat	Observation
Chaussée	4,00m	3,50 m	5,00 m	5,00 m	
Accotement	1,00 m	1,00 m	1,50 m	1,00 m	
Fossés en terre	L=0,40 m H= 0,35 m	L=0,40 m H= 0,35 m	- -	L=0,80 m H= 0,40 m	
Pente avant fossé en terre	L=0,80 m	L= 0,45 m	-	L=0,80 m	
Pente arrière	L= 0,30 m	L= 0,30 m	-	L= 0,30 m	
Fossé de garde	B= 1,50 m B= 0,80 m H=0,80 m				Dimensions minimales variables
Remarque	Profil applicable à des sections courantes de route à faible pente avec possibilité d'évacuation des eaux à l'extérieur.	Pour les tronçons en terrain mauvais (sol d'assise, terrassements longitudinaux ou roches).	Pour les tronçons des routes qui nécessitent un remblai pour diverses raisons	Applicable en terrain plat sans possibilité d'évacuation des eaux ou terrain plat argileux.	

Les pentes transversales seront de 4% après compactage au rouleau vibrant manuel d'au moins une tonne avec 4 passes. Il est conseillé d'exécuter les profils en travers avec des pentes d'au moins 7% qui se stabiliseront à 4% après trafic. Sauf stipulation contraire l'entrepreneur sera tenu de respecter les standards de la piste existante au cas où ces derniers sont supérieurs à ceux prescrits ci-haut.

Quant aux caniveaux :

- La couverture sera en béton armé ;
- Les poutres en béton armé ;
- La chape en béton armé ;
- Les parois en blocs pleins de 20 cm ;
- Le sous bassement en béton armé.

1.5. Localisation du projet

Ce projet de rahabiliataion des quelques avenues sera executé dans la cellule Joli Site, quartier Buluo, commune de Shituru. Il s'agit des avenues : Kipopo, Fungurume, Chemin public, des arpenteurs, Kawama, Kambove, des Notaires, des Dessinateurs et Chef Katanga.

Le réseau routier qui sera réhabilité est repris sur la figure 1

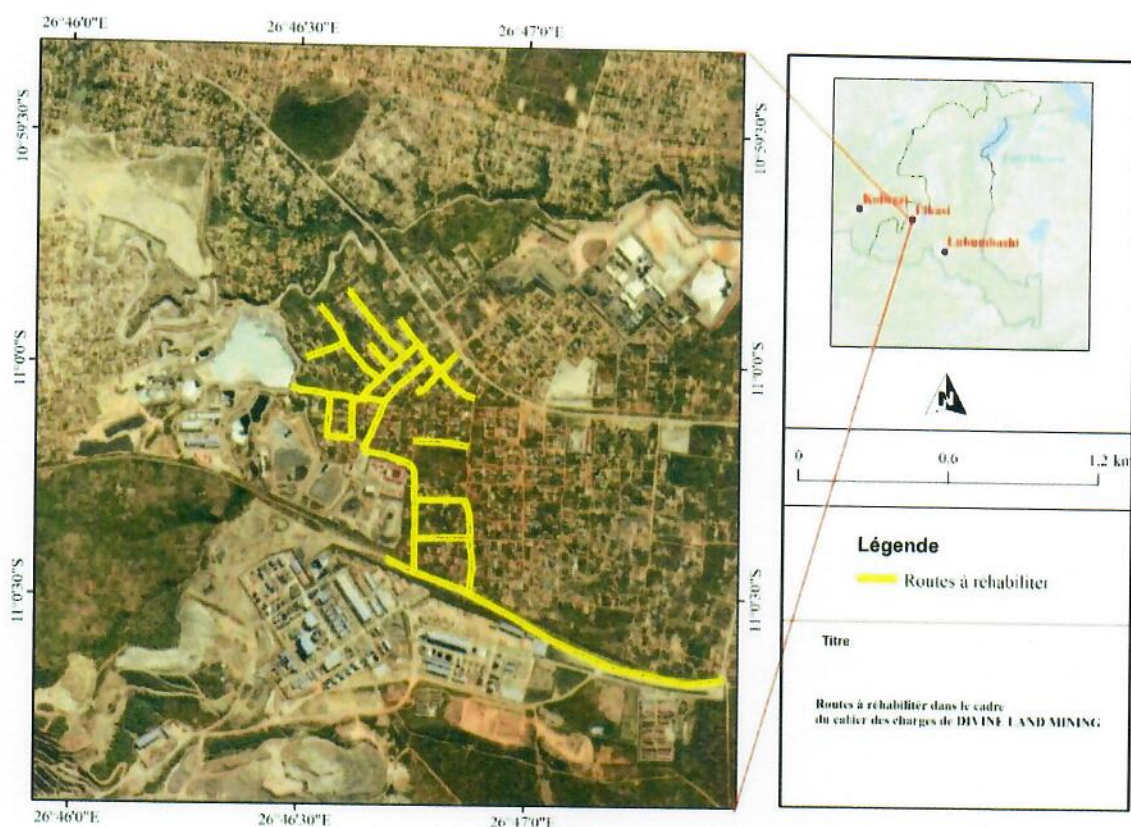


Figure 1. Localisation des routes à réhabiliter dans la commune de Shituru à Likasi

1.6. Objectif du projet

Le présent projet vise de manière générale à améliorer quantitativement et qualitativement le réseau routier de la commune de Shituru pour répondre aux besoins de communication de ses habitants et particulièrement celle de la cellule Joli Site.

De manière spécifique, ce projet poursuit trois objectifs :

- Faciliter la mobilité de la population de la cellule Joli site;
- Rendre plus fluide la circulation ;
- Améliorer les aspects paysagers de la commune de Shituru.

1.7. Bénéficiaire

La population de la cellule Joli Site sera le bénéficiaire prioritaire et directe de ce projet et les usagers seront des bénéficiaires indirectes.

1.8. Résultats attendus

Afin de répondre aux objectifs spécifiques ci-dessus, un réseau routier de 6 km sera réhabilité et les caniveaux construits sur chaque tronçon d'avenue retenue par le présent projet.

1.9. Stratégie opérationnelle

1.9.1. Installation du chantier

a. Travaux préparatoires

L'installation chantier se fera conformément au plan approuvé par l'ingénieur conseil et portera sur :

➤ Acquisition d'un dépôt de chantier

L'équipe technique de l'entrepreneur pourra choisir un emplacement répondant aux critères de proximité et de sécurité. Il y aura un seul dépôt central qui aura la charge de la distribution des matériaux de toute nature. Cette façon de s'organiser permettra d'éviter de livrer les ouvriers à la fatigue d'une part, et d'autre part permettra d'avoir un bon contrôle sur leurs déplacements.

➤ Les aires de stockage

En ce qui concerne la construction des dalots et des caniveaux, il y aura des aires de stockages pour l'entreposage à l'aire libre des matériaux tels que : gravier, sable et blocs pleins de manière à ce que l'ouvrier qui va travailler dans ce site n'aille pas le chercher au dépôt de chantier.

➤ Une base logistique

Les engins mobilisés devront restés dans la base logistique pour leur sécurité.

b. Etude topographique

Avant de lancer les travaux l'équipe technique procèdera par des études topographiques et hydrologiques afin de produire des documents qui par la suite serviront comme base technique à laquelle devra s'appuyer l'exécution des dits travaux et garantir leur qualité. Ces données techniques seront validées après une réunion avec la mission de contrôle qui sera sanctionnée par un procès-verbal signé conjointement par les deux parties.

c. Mobilisation des engins

Les engins seront choisis et mobilisés sur le site selon un planning approuvé par la mission de contrôle. Afin de permettre une bonne exécution des travaux, les engins suivants seront utilisés :

- une excavatrice ;
- Une niveleuse ;
- Un waterbowzer ;
- Un compacteur ;
- Des camions bennes

1.9.2. Exécution des travaux

a. Choix de la carrière de la latérite

Avant le début des travaux, la carrière devra être choisie conformément aux critères liés à la qualité des latérites qui s'y trouvent ainsi que par rapport à la distance qui la sépare du site d'exécution.

b. Travaux proprement dits

Le déroulement des travaux qui seront réalisés, se fera en étroite concertation avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. C'est pourquoi une réunion hebdomadaire aura lieu dans les locaux du chantier. La date et l'heure de la réunion seront fixées de commun accord entre toutes les parties.

La mise en œuvre se fera suivant le respect du cahier spécial de prescription technique du dit projet et sera subdivisé en différentes étapes qui suivent :

- Bush clearing et stabilisation de la plateforme ;
- Reprofilage simple suivi du compactage : avant le rechargement il est important de niveler la plateforme afin d'améliorer son uni ou son profil ;
- Purge du bournier : c'est un traitement localisé des sections de piste où la plateforme qui présente des désordres géotechniques dus à la mauvaise qualité du sol de plateforme et à son inaptitude à supporter le trafic. Les travaux consistent à effectuer les tâches suivantes :

- Le décaissement et l'extraction des matériaux impropres de mauvaises caractéristiques sur une épaisseur qui sera définie en accord avec l'ingénieur de contrôle ;
 - Le réglage et le compactage du fond de fouille ;
 - Le remplacement des matériaux impropres par les matériaux latéritiques ;
 - Le réglage, l'arrosage, le compactage des matériaux d'apport ;
- Rechargement: c'est l'apport des matériaux choisis, pour ce cas, il s'agit de la latérite car c'est une route en terre. Notons que les camions bennes seront les plus utilisés pour cette étape.
- Rependage: Apres rechargement, la niveleuse devra reprendre les matériaux tout en respectant le compactage pour chaque couche de 10 cm des matériaux rechargés afin de permettre une bonne consolidation.
- Arrosage: avant le compactage, il est nécessaire d'avoir une certaine teneur en eau pour atteindre le degré de compactage optimum.

1.10. Suivi-évaluation du projet

Le suivi-évaluation de ce projet sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Bourgmestre de la Commune Shituru et composé d'un (1) délégué de DIVINE LAND MINING SARL et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur le respect de prescriptions techniques convenues outre les aspects tels que : le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances.

En temps opportun, il communiquera à DIVINE LAND MINING SARL le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec l'entreprise dans le but de d'optimisation d'implémentation du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau, le contrôle de l'exécution du projet.

1.11. Chronogramme d'activités

Tableau 3. Chronogramme d'exécution du projet de réhabilitation des quelques avenues dans la cellule Joli Site du quartier Buluo.

Activités	2023	2024		2025	
	S2	S1	S2	S1	S2
Bush clearing et stabilisation de la plateforme					
Reprofilage simple suivi du compactage					

Item	Désignation	Montant (USD)
1	Etude géotechniques et topographique	25700
2	Installation chantier	11708
4	Construiction des caniveaux (6 Km)	559384
5	Aménagement des avenues (6 Km)	280200
6	Transport matériel	56000
7	Main d'oeuvre	80000
TOTAL GENERAL		1 012 992

Nous disons: Un million douze mille neuf cent nonante deux dollars américains

Ci-après le devis détaillé ainsi que le plan détaillé ainsi que le plan des caniveaux.

- a. Devis quantitatif et estimatif relatif a la realisation d'un caniveau de 130 m de longueur, 0,70 m de profondeur et 0,50 m de large

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF RELATIF A LA REALISATION D'UN CANIVEAU DE 130 M DE LONG, 0,70 M DE PROFONDEUR ET 0,50 M DE LARGE					
N°	Désignation	Uté	Qté	Prix Unit.	Prix Total
II.	FONDATION				
Terrassement					
1	Deblai	m³	60	12 \$	720,0 \$
2	Remblai	m³	55	12 \$	660 \$
	Total Terrassement				1380,0 \$
Béton de propreté					
1	Caillasse 8/15	m³	15	32 \$	480,0 \$
2	Sable	m³	15	20 \$	300,0 \$
3	Ciment	Sac	45	12 \$	540,0 \$
	Total de beton de propreté				1320,0 \$
Maçonnerie en blocs Pleins					
1	blocs pleins de 20 cm	Pce	1000	1 \$	1000,0 \$
2	Sable	m³	15	20 \$	300,0 \$
3	Ciment	Sac	40	12 \$	480,0 \$
4	Barre d'acier HA10	Pce	60	6 \$	360,0 \$
5	Fil de recuits	kg	15	3 \$	45,0 \$
6	Barre d'acier HA6	Pce	90	3 \$	270,0 \$
7	Caillasse 8/15	m³	10	32 \$	320,0 \$
8	clous ord 6,8,10 cm	kg	30	3 \$	90,0 \$
9	Planche de Coffrage	Pce	45	15 \$	675 \$
	Total maçonnerie en blocs de fondation				3360,0 \$
TOTALS					6060,0 \$

Pour 130 m de caniveau de 0,70 m de profondeur et 0,50 m de largeur le montant s'élève à 6 060 USD

Pour 6000 m de caniveau le total est de 279 692,3 USD

Comme les caniveaux seront construite de part et d'autre de la route on a :

$$279\,692,3 \text{ USD} \times 2 = 559\,384,6 \text{ USD}$$

a. Cotation proforma de l'aménagement des quelques avenues de la cellule Joli site (long de 6 km)

COTATION PROFORMA DE L'AMÉNAGEMENT DES QUELQUES AVENUES DE LA CELLULE JOLI SITE (LONG DE 6 KM)					
N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P.U (USD)	P.T (USD)
II	CONSTRUCTION DE LA CHAUSSEE				
2	Nettoyage hors assiette	km	6	1 000,00	6 000,00
3	Purge des bourbiers	m³	15	1000,00	15 000,00
4	Reprofilage simple avec compactage	km	6	9 000,00	54 000,00
5	Compactage avec apport des matériaux (latérites) et création des tranchées pour drainage	km	6	30 000,00	180 000,00
Sous-total II					255 000,00
III	DALOTS				
6	Construction des dalots	u	3	9000,00	9000,00
Sous-total III					9000,00
IV	MAINTENANCE				
	Achat matériels	u	1	2 700	2 700
	Mains d'œuvre	u	1	7 500	7 500
	Supervision	fft	1	2 500	2 500
	Frais de gestion/administrative du prestataire (20%)	fft	1	3 500	3 500
Sous-total IV					16 200,00
TOTAL PARTIEL					280 200,00

Janvier 2023

PHASE DU PROJET :
AVANT PROJET SOMMAIRE

Maître d'ouvrage :
DIVINE LAND MINING

Maître d'œuvre :
Ar. Elvis MONGANE

CONSTRUCTION D'UN CANIVEAU

Date 29.01.2023

CONSTRUCTION
D'UN CANIVEAU

Maitre d'ouvrage :
DIVINE LAND MINING

Designateur-concepteur :
Ar. Elvis MONGANE



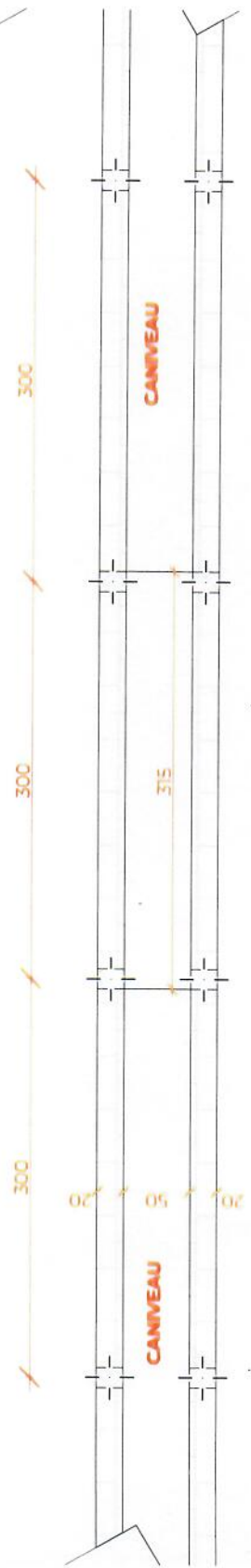
Nord

Echelle :

1:50

VUE EN PLAN

C-04



Rez-de-chaussée
1:50



01

AVANT PROJET SOMMAIRE

Date

29.01.2023

CONSTRUCTION D'UN CANIVEAU

Maitre d'ouvrage :

DIVINE LAND MINING

Dessinateur-concepteur :

Ar. Elvis MONGANE

Nord



Echelle :

PERSPECTIVES

01-02

PROJET



01

AVANT PROJET SOMMAIRE

Date

29.01.2023

CONSTRUCTION D'UN CANIVEAU

Maitre d'ouvrage :

DIVINE LAND MINING

Destinataire concepteur :

Ar. Elvis MONGANE

Nord



Echelle :

PERSPECTIVES

01-03





01

AVANT PROJET SOMMAIRE

Date 29.01.2023

CONSTRUCTION D'UN CANIVEAU

Maître d'ouvrage :

DIVINE LAND MINING

Dessinateur-concepteur :

Ar. Elvise MONGANE

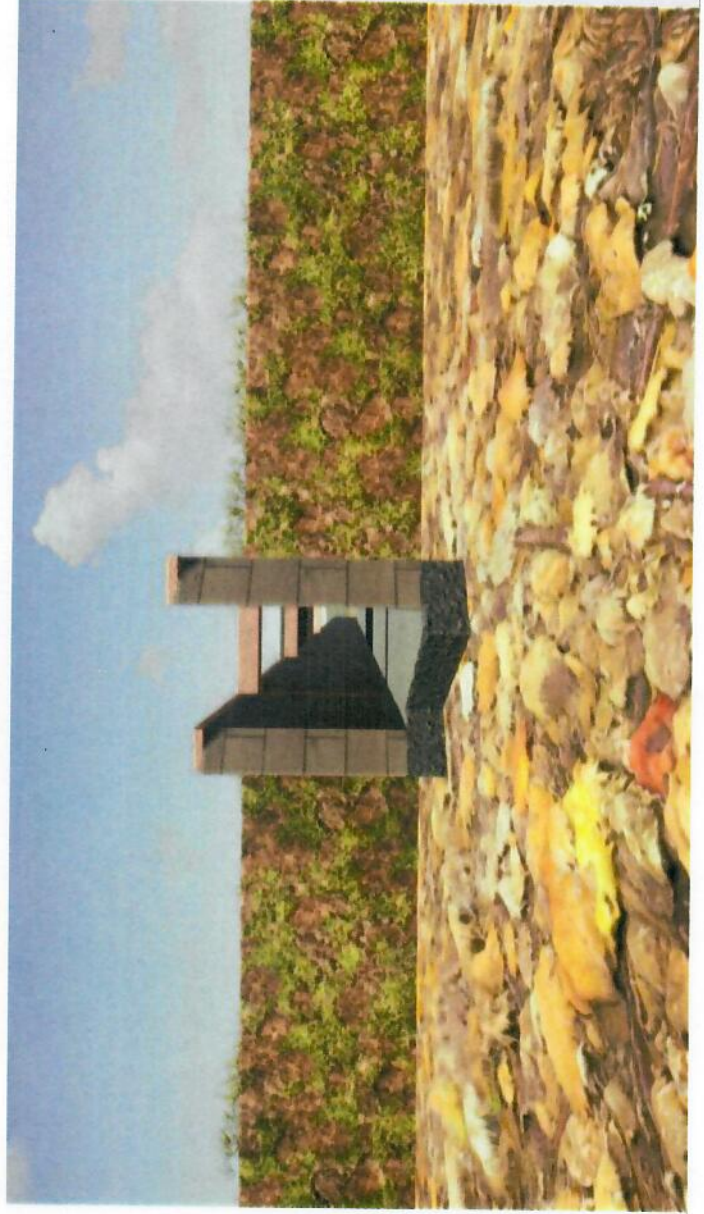
Nord



Echelle :

PERSPECTIVES

01-04



Projet 2. Fourniture d'une ambulance médicalisée de marque Land Cruiser à la communauté impactée par le projet minier de Divine Land Mining Sarl

2.1. Titre du projet

Fourniture d'une ambulance médicalisée de marque Land Cruiser à la communauté impactée par le projet minier de Divine Land Mining.

Secteur d'intervention

Santé

2.2. Contexte et justification du projet

Le développement de la République Démocratique du Congo repose principalement sur la bonne santé de la population force indéniable de toute action politique, économique et sociale. Cet état de santé de la population dépend pour une large part du niveau de fonctionnement de son système de santé qui doit être capable de prévenir les maladies, restaurer la santé et participer à la promotion des conditions favorables à l'atteinte d'un idéal : un état de bien être complet pour tout congolais.

Garantir la santé reste la responsabilité première du gouvernement qui doit l'accomplir en ce qui concerne ce secteur par la mise en place des structures dispensant des soins de qualité qui répondent aux besoins fondamentaux de la population.

Malheureusement le système de santé actuel en République Démocratique du Congo en général et de la ville de Likasi en particulier est désarticulé et semble essoufflé. Le politique national de santé et le Plan Directeur de Développement sanitaire ne sont plus que des documents historiques, abstraits sans matérialisation sur le terrain. En effet, les services centraux censés jouer ce rôle normatif et régulateur remplissent imparfaitement leur rôle et mène des actions ne relevant pas de leurs attributions. Dans ces conditions, les partenaires extérieurs pourtant nombreux et prêts à aider, consacrent une grande part de leurs ressources à financer les actions

certes louables mais qui cadrent peu avec le développement d'un service de santé durable. Trop des ressources sont consacrés au court terme. Ainsi, la situation sanitaire de la population se détériore continuellement à cause de l'accès très limité des personnes aux soins de qualité qui sont disponible et à l'insuffisance de financement à moyen et long terme.

Dans la commune de Shituru dans la ville de Likasi dans le Haut-Katanga, cette défaillance du système de santé est très remarquable dans les transports des victimes en cas d'accidents graves mais aussi dans le système de référence qui est la procédure par laquelle on évacue un malade d'un centre de santé inférieur à un autre centre doté de matériel et personnel plus qualifiés. Ce problème se fait ressentir particulièrement dans cette commune où les distances avec les différents niveaux de référence sont grandes. Surtout, l'accès géographique y est difficile compte tenu de l'état des routes. En saison des pluies, certaines routes sont impraticables en voiture ordinaires, voire parfois même en motos. Suite à ces difficultés d'accès des centres de référence, la référence se déroule trop lentement. Le temps qu'un patient soit transféré d'un niveau à un autre, son cas s'aggrave et le décès s'en suit pour un nombre considérable des cas.

D'après la commune, il n'existe aucune ambulance médicalisée à ces jours. Le plus souvent, les patients se déplacent en taxi moto, ou avec des véhicules de transport en commun avec toutes les conséquences.

Pour toutes ces raisons la communauté de la commune Shituru a dans le cadre du cahier des charges de responsabilité sociétale de DIVINE LAND MINING SARL localisée dans sa juridiction, exprimé le besoin d'être appuyée en ambulance médicalisée pour résoudre ce problème.

Une ambulance est un véhicule automobile spécialement adapté et aménagé pour permettre le transport des personnes malades, blessées ou parturientes (femme sur le point d'accoucher) vers un établissement hospitalier ou une unité de soins spécialisée. Elle dispose généralement du matériel nécessaire à la surveillance des constantes vitales et aux premiers soins des blessés.

2.3. Brève description du projet

Il s'agit pour ce projet, d'appuyer la zone de santé de Panda dans laquelle est inclus la commune Shituru d'une ambulance médicalisée neuve de marque Land Cruiser, 4x4, type missionnaire fabriqué à la base pour des fins médicales. Ceci aura pour effet non seulement de

réduire la mortalité dans cette commune mais aussi d'assurer le transport et la surveillance d'un patient essentiellement sur prescription médicale. Pourvu de rester dans les dispositions légales, un appel public à candidature sera préalablement lancé et seul le candidat sélectionné sera chargé de fournir cette ambulance.

2.4. Objectif du projet

Ce projet a pour objectif principal de renforcer le système de référence et le transport des victimes en cas d'accidents dans la commune de Shituru à travers la dotation d'une ambulance médicalisée de marque Land Cruiser. Au point de vue spécifique, ce projet vise à :

- Améliorer la qualité de suivi des patients dans la commune de Shituru ;
- Assurer le transport des victimes d'accidents et la surveillance des patients;
- Assurer les gestes de premier secours ;
- Rendre le service d'urgence beaucoup plus efficient.

2.5. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires directes du projet constituent toute la communauté de la commune Shituru et de la zone de santé de Panda en général. Toutefois de manière indirecte tous les habitats de la ville de Likasi en sont bénéficiaires le nombre d'ambulances étant trop faible dans la ville.

2.6. Localisation du projet

Le présent projet couvre toute la zone impactée par les activités minières de divine Land MINING SARL.

2.7. Résultats attendus

Dans le cadre de ce projet, l'entreprise DIVINE LAND MINING SARL s'est engagée à doter la commune de Shituru d'une ambulance médicalisée de marque Land Cruiser afin de renforcer la qualité de référence et d'assurer à temps réel le transport des victimes d'accidents de tout genre. Pour cela, les résultats attendus sont les suivants:

- La zone de santé de panda est dotée d'une ambulance médicalisée de marque Land Cruiser pour assurer la référence ;
- Le transport des victimes d'accidents de tout genre est assuré à temps réel;

- Le service d'urgence est amélioré;
- La qualité de suivi des patients est assurée.

2.8. Suivi et évaluation du projet

Pourvu de rassurer l'atteinte des résultats attendus, un mécanisme de suivi et évaluation s'est avéré nécessaire. Se référant au code minier en vigueur, deux niveaux d'intervention sont envisageables. Le premier niveau est assuré par le comité local de suivi (CLS) qui aura pour mission de contrôler et assurer le suivi de la réalisation du projet selon chronogramme d'activité convenu du dit projet tous les six mois sur convocation du Bourgmestre de la Commune de Shituru (Règlement minier, annexe VII : Article 15). Le deuxième niveau du suivi sera assuré par l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) en collaboration avec la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM) (Article 288 bis du Code minier).

2.9. Durée du projet et chronogramme des activités

Ce projet a une durée de mise en œuvre de moins d'une année. Le programme détaillé est présenté dans le tableau 23 ci-contre:

Tableau 5. Chronogramme des activités d'achat et de livraison d'une ambulance médicalisée de marque Land Cruiser à la commune Shituru.

Activités	2026			
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Appel d'offre et sélection des fournisseurs				
Passation des marchés				
Passation des commandes				
Acquisition de l'ambulance				
Remise de l'ambulance à la Commune				

2.10. Budget du projet

Tableau 6. Budget détaillé pour la fourniture d'une ambulance médicalisée de marque Toyota Land Cruiser à la Zone de Santé de Panda pour la Communauté de la Commune Shituru.

N°	Spécification	Quantité	PU (USD)	PT (USD)
1	Achat Land Cruiser médicalisé	1	88 000	88 000
2	Achat des plaques et des premiers documents de bords		-	2 000
TOTAL				90 000

Le coût global de ce projet est de : 90 000 USD

Nous disons : Nonante mille dollars américains

Projet 3. Renforcement de la desserte en électricité dans la commune Shituru par la fourniture de deux transformateurs avec tout accessoire

3.1. Titre du projet

Renforcement de la desserte en électricité dans la commune Shituru par la fourniture de deux transformateurs avec tout accessoire.

3.2. Secteur d'intervention

Energie

3.3. Contexte et justification

L'énergie électrique demeure le socle de développement de toute société, aussi bien rurale qu'urbaine. Il est de ce fait clairement établi que l'énergie électrique s'inscrit dans la dynamique des objectifs du millénaire tel que défini dans le plan de développement des pays de l'Afrique subsaharienne.

En République Démocratique du Congo (RDC), la riche hydrographie qui y est observée lui confère un potentiel hydroélectrique estimé à 100 GW, soit 13 % du potentiel hydroélectrique mondial. La puissance installée totale est évaluée actuellement à 2 516 MW, soit 2,5% du potentiel total et la production moyenne possible à 14 500 GWh. Cependant, la production effective n'est actuellement que de 6 000 à 7 000 GWh. Malgré tous ces atouts, le pays figure toujours parmi les pays ayant le plus faible taux de couverture en énergie électrique, avec une desserte très irrégulièrement répartie à travers le pays. Ainsi, pendant que les zones urbaines peuvent bénéficier d'un taux de couverture électrique d'environ 35%, celui des zones rurales atteint difficilement 1%. Cette situation maintient même les zones urbaines dans une situation de sous-développement eu égard à tous les secteurs de la vie courante.

La commune de Shituru dans la ville de Likasi n'est pas épargnée. On y assiste à des délestages, des coupures générales et intempestives, des pannes de cabines dues à la vétusté de matériels etc., autant de justifications qui démontrent la piètre qualité de desserte en électricité dans cette commune en particulier. La desserte en électricité y est donc un casse-tête. La Société

ationale d'électricité (SNEL) peine non seulement à réparer ses équipements et machines en panne qui créent un déficit énergétique, mais aussi elle n'arrive visiblement pas à respecter sa propre planification de délestage en vue de desservir ses abonnés. D'où les plaintes de la population selon lesquelles il n'existe plus de programme fixe de délestage, que la situation a été vraiment bouleversée. Parfois, le courant est là les avant midis et puis rien jusqu'au lendemain, ainsi de suite, situation qui met les tenanciers des boutiques et ménages en difficulté pour la conservation des vivres frais.

Il est indéniable pourtant qu'une bonne desserte en énergie électrique permettrait aux producteurs locaux d'investir dans le secteur de transformation, ce qui apporterait une valeur ajoutée à la production locale et ouvrirait la porte à un petit commerce fructueux et à l'amélioration des conditions de vie et par voie des conséquences au bien-être. C'est dans cette optique que la communauté de la commune de Shituru dans la ville de Likasi, soucieuse de son développement a présenté le besoin de se voir améliorer sa desserte en énergie électrique besoin auquel l'entreprise DIVINE LAND MINING SARL a répondu par l'affirmatif.

3.4. Brève description du projet

Ce projet consiste à couvrir le gap en énergie électrique de la commune de Shituru, spécialement pour deux cellules du Quartier Buluo notamment Jolie Site et Mivuka. D'une manière spécifique, l'entreprise DIVINE LAND MINING SARL s'engage à renforcer la capacité électrique de la SNEL en mettant à disposition de la communauté deux transformateurs, deux disjoncteurs et autres équipements électriques y afférents. Les poteaux et câbles électriques seront disponibilisés pour cette fin.

Outre la fourniture de tous les équipements nécessaires, DIVINE LAND MINING SARL prendra en charge le coût de la main d'œuvre. A la communauté bénéficiaire (CLD assisté par la commune), il reviendra la charge de s'occuper de tous les travaux manuels relatifs à ce projet en plus de veiller à la sécurité du réseau électrique après l'implémentation du projet.

3.5. Objectif du projet

Le présent projet a pour objectif principal d'améliorer la desserte en énergie électrique de deux cellules du Quartier Buluo à savoir Jolie Site et Mivuka. Spécifiquement, le projet consiste à :

- Installer deux transformateurs d'une capacité chacun de 500 KVA pour couvrir le besoin en électricité dans les cellules Mivuka et Joli Site;

- Améliorer le réseau électrique existant en disponibilisant les poteaux, câbles électriques et autres équipements y afférents ;
- Organiser des séances de sensibilisation pour la durabilité du projet sur les longs termes.;
- Formation et mise en place d'un comité de surveillance et de maintenance du réseau.

Ledit comité sera chargé de la surveillance du transformateur électrique ainsi que de sa maintenance et des réparations éventuelles.

3.5. Localisation du projet

Ce projet de fourniture en transformateurs concerne deux cellules du Quartier Buluo notamment Jolie Site et Mivuka. La figure 2 reprend la carte de localisation de deux points où les deux transformateurs seront placés.

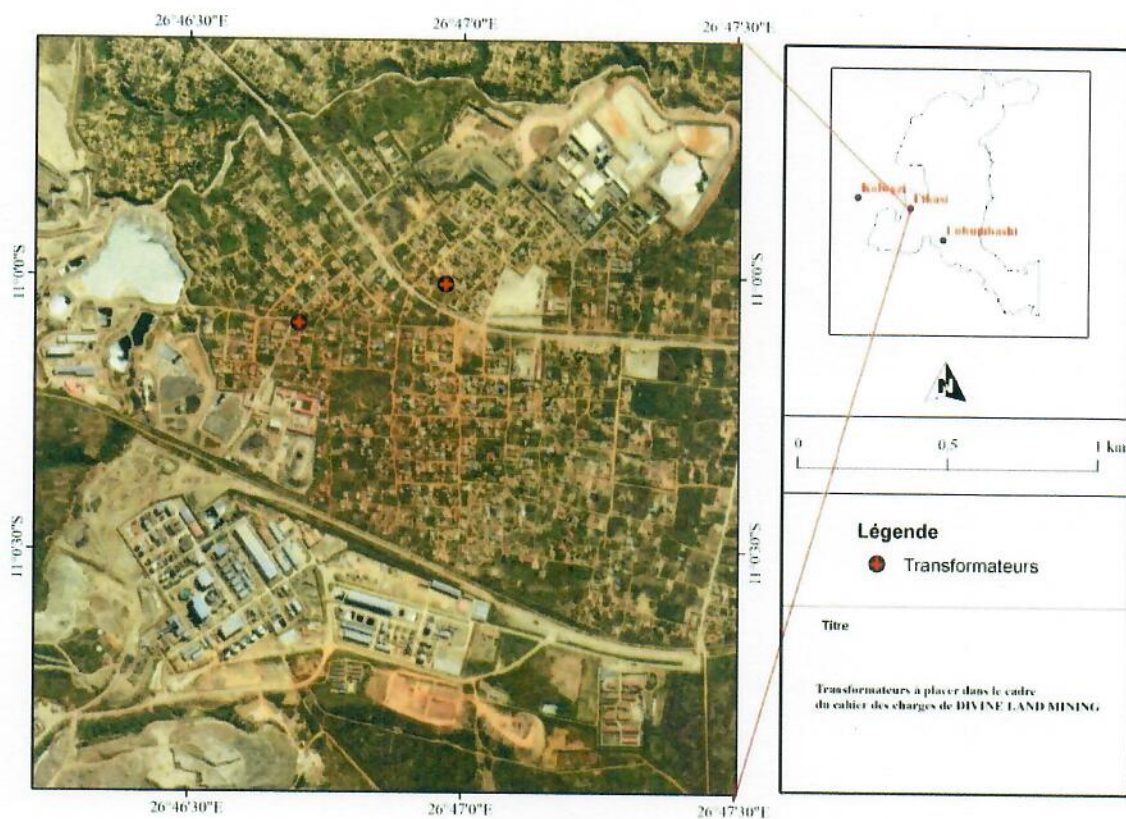


Figure 2. Carte de localisation de deux points où seront placés les deux transformateurs dans le Quartier Buluo, commune de Shituru.

3.6. Bénéficiaires du projet

Ce projet a comme bénéficiaires directs, les communautés de la cellule Jolie site et Mivuka du Quartier Buluo situées dans la commune Shituru. D'une façon indirecte, les habitants des quartiers et communes environnants seront également bénéficiaires des effets induits dudit projet. Ces habitants tireront profits des activités commerciales au travers des certaines unités de transformation, des chaines de froid (chambres froides, congélateurs, frigidaires) et autres équipements pouvant booster l'entrepreneuriat (atelier de couture, soudure etc.).

3.7. Résultats attendus du projet

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, deux résultats sont attendus au terme de ce projet :

- Les deux cellules du quartier Buluo à savoir Mivuka et Joli Site sont renforcées en énergie électrique;
- Les populations bénéficiaires sont sensibilisées et formées pour assurer la durabilité du réseau électrique ;
- La situation socio-économique des ménages bénéficiaires est améliorée.

3.8. Stratégie opérationnelle

Ce projet d'amélioration de la déserte en électricité dans la commune Shituru à Likasi s'inscrit dans la dynamique du programme national pour le développement du service public d'énergie électrique ayant pour but de fournir de façon durable et continue, de l'énergie électrique à tous ménages sans distinction. Par ce fait, il assure la satisfaction des besoins primaires de la communauté de Shituru.

L'entreprise DIVINE LAND MINING SARL s'engage dans le cadre de ce projet à fournir à la communauté impactée par son projet minier deux transformateurs de 500 KVA chacun avec tous les accessoires nécessaires pour le renforcement de l'énergie électrique dans la commune Shituru et d'organiser en amont des séances de formation pour sa durabilité sur les longs termes.

3.9. Chronogramme des activités

Le tableau 6 reprend le chronogramme relatif à l'implémentation de ce projet.

Tableau 6. Chronogramme d'activités relatives au renforcement de la desserte en électricité dans la commune Shituru impactée par le projet minier de Divine Land Mining SARL.

Activités	2024					
	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.
Démarches du CLD pour l'autorisation de la connexion						
Etude de faisabilité et de passation des commandes						
Mise en place du comité de suivi et de surveillance						
Sensibilisation à la gestion rationnelle de courant électrique						
Réception des poteaux, câbles électriques et accessoires						
Réception des transformateurs et matériels y afférents						
Installation des transformateurs et disjoncteurs						

3.10. Suivi et évaluation du projet

Le suivi-évaluation de ce projet sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Bourgmestre de la commune Shituru et composé d'un (1) délégué de DIVINE LAND MINING SARL et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur les indicateurs de suivi ci-dessous repris en plus des aspects tels que : le respect des procédures de passation des marchés et le respect des échéances.

En temps opportun, il communiquera à DIVINE LAND MINING SARL le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé

avec l'entreprise dans le but d'optimisation et d'implémentation du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

Un indicateur principal en guise de suivi et évaluation de ce projet : la fourniture de deux transformateurs de 500 KVA.

3.11. Budget du projet

Le budget requis pour ce projet s'est élevé à **201 965 USD**.

Nous disons : Deux cent et un mille neuf cent soixante-cinq dollars américains.

Tableau 7 Budget synthèse du projet

3.12. Budget détaillé du projet

Tableau 7. Cout de renforcement de la déserte e électricité dans la commune Shituru

ITEM	MATERIELS	UC	QTE	PU (USD)	PT (USD)
Ligne moyenne tension (MT)					
1	Poteau MT (Complet)	P	25	822	20550
2	Câble nu de 95 aluminium	m	4500	8,5	38250
3	Isolateurs 15KV MT	P	60	60	3600
4	Chaine d'isolateur MT	P	20	80	1600
5	Serre câble de 95 mm ² aluminium	P	25	25	625
6	Piquet de terre en cuivre	P	50	40	2000
7	Câble de 25mm ² multibrins	m	150	23	3450
Total I					70075
Sous-station partie mécanique					
8	Cornière 50x50x5	P	9	45	405
9	Tôle noire 2x1,6m	P	12	75	900
10	Cornière 30x30x3	m	8	16	128
11	Treillis 02	P	4	50	200
12	Disque à couper	P	8	1,5	12
13	Baguette diam 3mm	Bte	4	6	24
14	Peinture antirouille	Bte	2	25	50
15	Peinture grise à huile	Bte	2	40	80
16	Pinceau 10 pouces	P	6	6	36
Total II					1835

Sous-station partie électrique					
17	Sectionneur intérieur 17,5KV	P	4	4000	16000
18	Sectionneur extérieur 17,5KV	P	2	5,032	10,064
19	Isolateur support barres	P	14	70	980
20	Prarfoudre extérieur 15KV	P	2	1824	3648
21	Rupto-fusible 15KV	P	4	2500	10000
22	Kit terminal	P	4	512	2048
23	Piquet de terre	P	12	42	504
24	Jeu de barre 40/5	P	40	44	1760
25	Jeu de barre 25/5	Kg	10	44	440
26	Jeu de barre 35/5	Kg	10	44	440
27	Tresse	m	8	48	384
28	Vis M12	P	400	1,6	640
29	Vis M8	P	100	1,4	140
30	Câble de percée	m	75	98	7350
31	Fil de terre	m	80	19	1520
32	Souliers de câble	P	48	32	1536
Total III					17 100
Ligne basse tension					
33	Disjoncteur triphasé 400A	P	2	653	1306
34	Isolateur support barres	P	12	13	156
35	Cornière 50x50x5	P	12	75	900
36	Jeu de barre 40x5 Cu	Kg	15	22	330
37	Jeu de barre 30x5 Cu	Kg	15	22	330
38	Câble 185mm ²	m	15	89	1335
39	Soulier de câble 185 mm ²	P	8	14	112
40	Tuyau en PVC diam 10	m	6	2,1	12,6
41	Vis M12	P	25	0,8	20
42	Vis M10	P	25	0,7	17,5
43	Fil de terre 25 mm ²	m	8	17	136
Total IV					1055
Transformateurs, construction et transport					
44	Transformateur triphasé	Kit	2	19000	38000
45	Construction cabine	Unité	2	2500	5000
Total V					43000
Main d'œuvre					35 000
TOTAL GENERAL					201 965

Projet 4. Construction de deux passerelles sur la rivière Kipulande dans les cellules Munung et Kipulande de la commune Shituru

4.1. Titre du projet :

Construction de deux passerelles sur la rivière Kipulande dans les cellule Munung et Kipulande de la commune Shituru.

4.2. Secteur d'intervention :

Infrastructure

4.3. Contexte et justification du projet

Le code minier de 2002, inspiré par la Banque mondiale et conçu pour attirer les investissements étrangers, a favorisé la montée en puissance du secteur minier. Ces 10 dernières années, l'industrie minière de la République Démocratique du Congo a été l'une des plus dynamiques en Afrique sub-saharienne. En dépit d'un environnement opérationnel difficile (difficultés d'approvisionnement en eau et en électricité et infrastructure d'évacuation des minerais peu performantes), la ressource minérale abondante a expliqué, pour une large partie, les bonnes performances d'un secteur contribuant à plus de 80% des recettes d'exportations du pays.

La plus grande majorité des entreprises minières sont concentrées dans la partie sud du pays précisément dans la région du Katanga depuis près d'un siècle. L'activité industrielle la plus prépondérante dans cette région est axée actuellement autour des unités de production hydrométallurgique. C'est le cas de la ville de Likasi où la plupart des usines de traitement des minerais installées manquent des dispositifs modernes de gestion des déchets issus des procédés hydrométallurgique. Commenant par la GECAMINES, la plupart des entreprises minière rejettent leurs effluents liquides dans les différents cours d'eau de la ville. En effet, le Katanga regorge d'importants gisements miniers de cuivre à haute teneur et des minerais associés tels que le cobalt, le zinc, le plomb, l'or ect. L'on a recensé une vingtaine d'usines hydrométallurgiques en province n'étant pas dotées d'un système de traitement et recyclage des effluents liquides, déchets finaux des procédés métallurgiques. Ces déchets toxiques résultant des activités minières et métallurgiques sont massivement déversés sans traitement

préalable dans le milieu naturel et entraînent la contamination des eaux de surface, des sédiments, des sols et des eaux souterraines avec comme conséquences la contamination de la chaîne alimentaire et la perte de la biodiversité aquatique. C'est le cas de la rivière Kipulande dans la cellule Munung du quartier Kilima de la commune Shituru, qui a longtemps servi de décharge des rejets acides et autres des différentes entreprises minières de Likasi. pour traverser cette petite rivière qui sépare deux blocs de la cellule Munung et Kipulande, la rivière laisse planer l'inquiétude de peur de tomber dans cette eau qui causerait des blessées et même des morts.

C'est ainsi que cette communauté a donc profité de l'opportunité du Cahier des charges pour exprimer le besoin de jeter deux passerelles sur cette rivière au niveau de la cellule Munung et Kipulande pour faciliter sa traversée, lequel besoin a été vite approuvé par l'entreprise vu son caractère urgent.

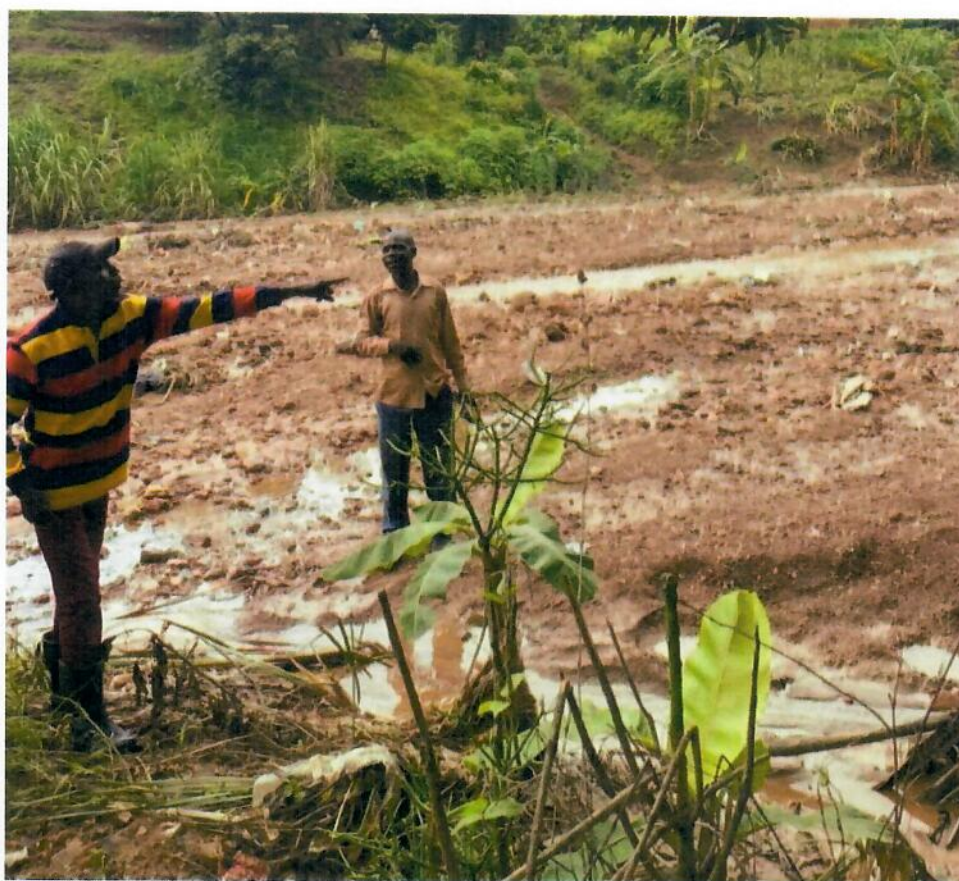


Photo 1. Vue de la rivière Kipulande dans la cellule Munung

4.4. Brève description du projet

Ce projet consistera à jeter deux passerelles sur la rivière Kipulande pour la population de la cellule Munung dans le quartier Kilima et de la cellule Kipulande dans le quartier Buluo de la commune de Shituru. Ces passerelles seront en construction métallique et en béton.

Pour la cellule Munung elle aura une longueur de 60 m et pour la cellule Kipulande par contre, elle sera d'une longueur de 50 m et sera jetée au niveau du canal Albert. Pour les deux passerelles, la hauteur sera de 4 m et la largeur de 1,5 m. Elles auront des garde-fous de 1,05 m de hauteur.

L'exécution de ce projet s'articule en étapes suivantes : études géotechniques, installation, du chantier, construction de la fondation, construction des deux murs de soutènement de part et d'autre, construction de la partie métallique de la passerelle, construction de la partie en béton de la passerelle, pose des garde-corps et la peinture.

4.5. Objectif du projet

Ce projet a pour objectif de construire deux passerelles dans la cellule de Munung du quartier Kilima et dans la cellule Kipulande du quartier Buluo, les deux situés dans la commune de Shituru. Ces passerelles ont comme objectif de répondre aux besoins de communication des habitants en termes de mobilité notamment entre les 2 blocs de deux cellules concernées séparés par la rivière Kipulande, une rivière devenue une décharge des rejets acides des entreprises minières de la place.

De manière spécifique, ce projet poursuit trois objectifs :

- Eriger deux passerelles sur la rivière Kipulande, une de 60 m dans la cellule Munung et une autre de 50 m dans la cellule Kipulande ;
- Assurer une traversée sécurisée de la rivière Kipulande ;
- Connecter les deux blocs de la cellule Munung et de la cellule Kipulande.

4.6. Localisation du Projet

Une passerelle sera construite dans la cellule Kipulande et une autre dans la cellule Munung. La figure ci-bas reprend la localisation de ces deux passerelles.

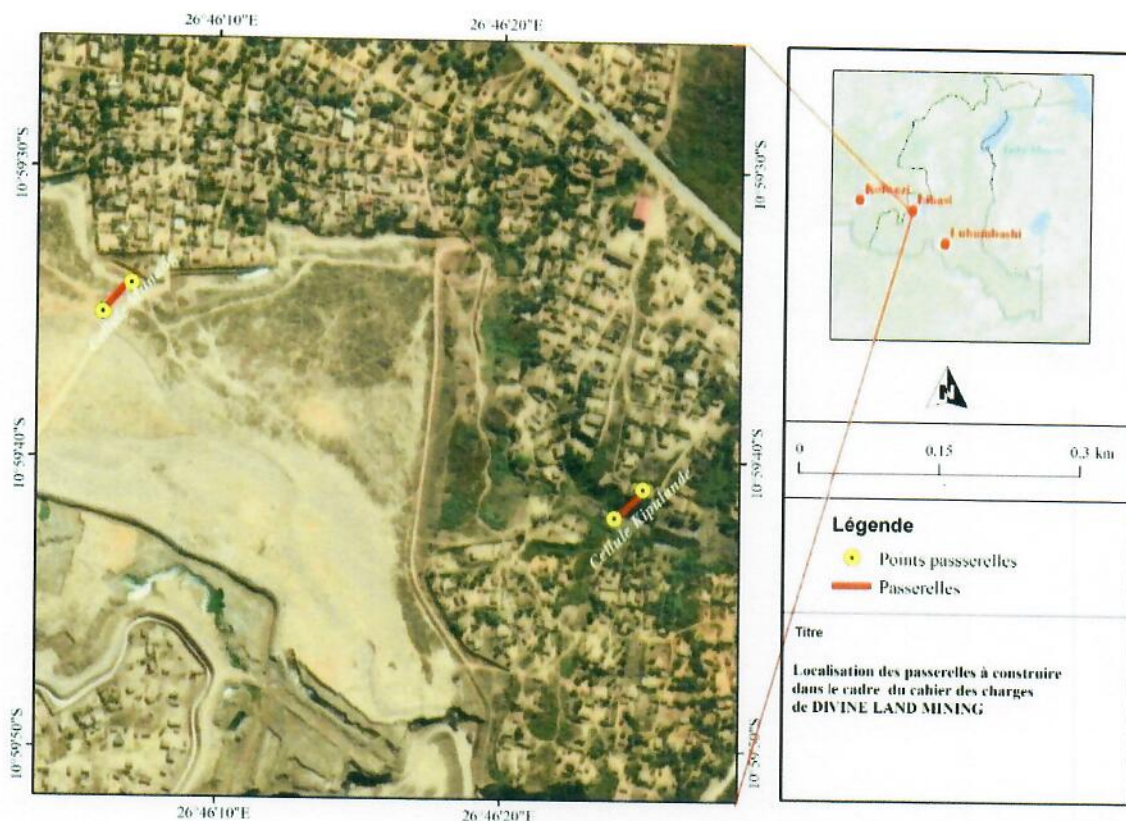


Figure 3. Carte de localisation de deux passerelles dans la cellule Munung et Kipulande respectivement dans le quartier Kilima et Buluo.

4.7. Bénéficiaire

La population des cellules Kipulande et Munung dans la commune de Shituru sera le bénéficiaire prioritaire et directe de ce projet et tout autre usager sera bénéficiaire indirect.

4.8. Résultats attendus

De ce projet les résultats suivants sont attendus :

- Deux passerelles dont l'une de 60m et l'autre de 50 m de long seront jetées sur la rivière Kipulande respectivement dans la cellule Munung et Kipulande. Pour les deux, la hauteur sera de 4 m et la largeur de 2m avec des gardes fous ;
- La traversée de cette rivière par les habitats de deux cellules est sécurisée.

4.9. Stratégie opérationnelle

La construction de ces ouvrages se fera dans le respect strict des normes environnementales et la sécurité des ouvriers sera assurée de façon permanente tout au long de l'exécution du projet. Les essais géotechniques seront régulièrement effectués pour s'assurer d'une exécution optimale des travaux de terrain.

La fourniture des tous les matériaux destinés directement à l'exécution des travaux incombe entièrement à l'entrepreneur qui devra effectuer tous les approvisionnements et stockages nécessaires à la bonne marche des travaux. Il ne pourra ni dégager sa responsabilité du fait d'un défaut d'approvisionnement ou de rupture de stock, ni invoquer une défaillance des fournisseurs dont il a le libre choix.

4.10. Suivi-évaluation du projet

Le suivi-évaluation de ce projet sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le bourgmestre de la commune Shituru et composé d'un (1) délégué de DIVINE LAND MINING SARL et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur le respect de prescriptions techniques convenues outre les aspects tels que : le respect des procédures de passation des marchés et le respect des échéances.

En temps opportun, il communiquera à DIVINE LAND MINING SARL le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec l'entreprise dans le but de d'optimisation d'implémentation du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau, le contrôle de l'exécution du projet.

4.11. Chronogramme d'activités

Tableau 8. Chronogramme d'exécution du projet de construction de deux passerelles sur la rivière Kipulande dans la cellule Munung et Kipulande, Commune de Shituru.

Activités	2023 Kipulande					
	Juillet	Aout	Sept.	Oct	Nov	Déc
Etudes géotechniques						

Installation du Chantier						
Fondation						
Mur de soutènement						
Construiction de la passerelle partie métalliques						
Construiction de la passerelle partie en beton						
Pose des gardes corps						
Peinture						
Livraison de l'ouvrage						

Activités	2024 Munung					
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.
Etudes geotechniques						
Installation du Chantier						
Fondation						
Mur de soutènement						
Construiction de la passerelle partie métalliques						
Construiction de la passerelle partie en beton						
Pose des gardes corps						
Peinture						
Livraison de l'ouvrage						

4.12. Budget détaillé du projet

Le coût global de ce projet est de: 155 015,6 USD

Nous disons: Cent cinquante cinq mille quinze dollars américains

Ci après le devis détaillé ainsi que le plan.

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX PASSERELLES
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF RELATIF A LA REALISATION DES TRAVAUX

N°	Désignation	Uté	Qté	Prix Unit.	Prix Total
I.	PREPARATION DU CHANTIER				
1.1.	Installation du chantier	ft	2	\$ 1 500,0	\$ 3 000,0
2.1.	Implatation	ft	2	\$ 1 000,0	\$ 2 000,0
TOTAL PREPARATION DU CHANTIER					5 000,0 \$

II.	FONDATION				
2.1.	Terrassement				
	a) Deblai	m3	300	\$ 3,0	\$ 900,0
	b) Remblai	m3	0,00	\$ 2,0	\$ -
	Total Terrassement				\$ 900,0
2.2.	Béton de proprété	m3	3,60		
	a) Gravier	m3	17,28	\$ 32,0	\$ 553,0
	b) Sable	m3	15,12	\$ 11,0	\$ 166,3
	c) Ciment	Sac	90,00	\$ 12,0	\$ 1 080,0
	d) Eau de gachage	L	4500,00	\$ 0,012	\$ 54,0
	Total de béton de proprété				\$ 1 853,3
2.3.	Semelle	m3	6,75		
	a) Gravier	m3	32,40	\$ 32,00	\$ 1 036,8
	b) Sable	m3	20,25	\$ 11,00	\$ 222,8
	c) Ciment	Sac	303,75	\$ 12,00	\$ 3 645,0
	d) Eau de gachage	L	1518,75	\$ 0,012	\$ 18,2
	e) Barre de fer HA16	Pce	40,76	\$ 30,00	\$ 1 222,8
	f) Planche de Coffrage	m3	67,50	\$ 250,00	\$ 16 875,0
	Total Semelle				\$ 23 020,6
2.4.	Raidisseur	m3	1,89		

	a) Gravier	m3	7,26	\$ 32,00	\$ 232,2
	b) Sable	m3	6,80	\$ 11,00	\$ 74,8
	c) Ciment	Sac	52,92	\$ 12,00	\$ 635,0
	d) Eau de gachage	L	2646,00	\$ 0,012	\$ 31,8
	e) Barre de fer HA8	Pce	23,93	\$ 14,00	\$ 335,0
	f) Barre de fer HA14	Pce	27,83	\$ 17,00	\$ 473,0
	g) Planche de Coffrage	m3	1,51	\$ 250,00	\$ 378,0
	Total redisseur				\$ 2 159,9
2.5.	Culé en BA	m3	19,20		
	a) Gravier	m3	112,32	\$ 32,0	\$ 3 594,2
	b) Sable	m3	92,16	\$ 11,0	\$ 1 013,8
	c) Ciment	Sac	1056,00	\$ 12,0	\$ 12 672,0
	d) Eau de gachage	L	5280,00	\$ 0,012	\$ 63,4
	e) Barre de fer HA16	Pce	115,48	\$ 30,0	\$ 3 464,3
	f) Barre de fer $\phi 8$	Pce	191,30	\$ 14,0	\$ 2 678,3
	g) Planche de Coffrage	m3	38,40	\$ 250,0	\$ 9 600,0
	h) Chevron 7x7	m3	38,40	\$ 250,0	\$ 9 600,0
	Total culé en BA				\$ 42 686,0
2.7.	Maçonnerie en moellon	m3	17,85		
	a) Moellon	m3	18,92	\$ 85,0	\$ 1 608,3
	b) Sable	m3	4,33	\$ 11,0	\$ 47,6
	c) Ciment	Sac	30,27	\$ 12,0	\$ 363,3
	d) Eau de gachage	L	1513,68	\$ 0,012	\$ 18,2
	Total maçonnerie en moellon				\$ -
	TOTAL MATÉRIAUX FONDATION				70 619,8 \$
	TRANSPORT ET ALEAS			10%	7 062,0 \$
	MAIN D'OEUVRE ET FRAIS DE SUIVI			30%	21 185,9 \$

SOUS TOTAL FONDATION	98 867,7 \$
-----------------------------	--------------------

III. TABLIER					
3.1. Poutreson					
a) IPE 180	Pce	32	\$ 250,0	\$ 8 000,0	
b) IPE 80	Pce	27	\$ 150,0	\$ 4 050,0	
c) Accessoir d'assemblage	Ft	10	\$ 50,0	\$ 500,0	
d) Anti rouille	Ft	10	\$ 50,0	\$ 500,0	
Total poutreson				13 050,0	
				\$	
3.2. Dalle metallique	m ²	120			
a) Tôle 2mm	Pce	70	\$ 70,0	\$ 4 900,0	
b) Accessoir d'assemblage	Ft	15	\$ 40,0	\$ 600,0	
c) Anti rouille	Ft	10	\$ -	\$ -	
Total dalle metallique				5 500,0	
				\$	
3.3. Garde fou	m	120			
a) Tube rond 2"	Pce	70	\$ 35,0	\$ 2 450,0	
b) Tube rond 1"	Pce	50	\$ 20,0	\$ 1 000,0	
c) Accessoir d'assemblage	Ft	16	\$ 25,0	\$ 400,0	
d) Anti rouille	Ft	25	\$ 20,00	\$ 500,0	
Total garde fou				4 350,0	
				\$	
TOTAL MATÉRIAUX TABLIER				22 900,0 \$	
TRANSPORT ET ALEAS			10%	7 062,0 \$	
MAIN D'OEUVRE ET FRAIS DE SUIVI			30%	21 185,9 \$	
SOUS TOTAL TABLIER				51 147,9 \$	
TOTAL GENERAL				155 015,6 \$	

Janvier 2023

PHASE DU PROJET

AVANT PROJET SOMMAIRE

Maître d'ouvrage

DIVINE LAND MINING

Maître d'œuvre

Ar. Elvis MONGANE

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE

Date 09.01.2023

CONSTRUCTION
D'UNE PASSERELLE

Maître d'ouvrage :

DIVINE LAND MINING

Dessinateur-concepteur :

Ar. EMIS MONCANE

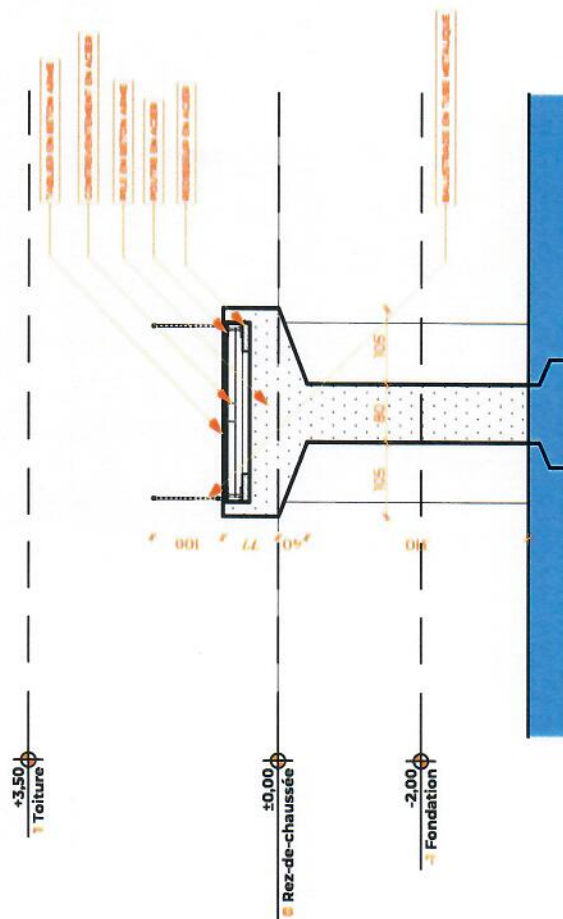
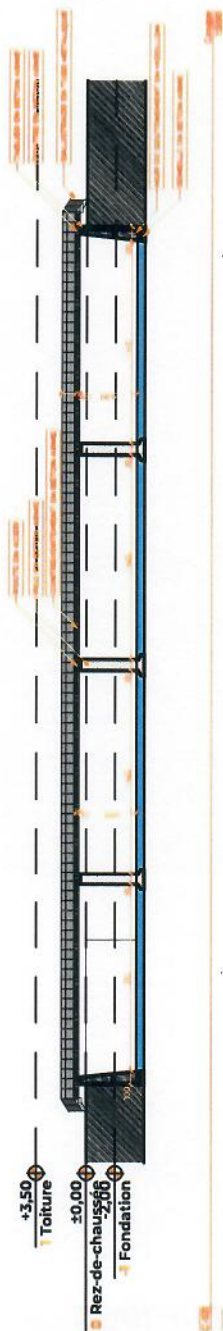
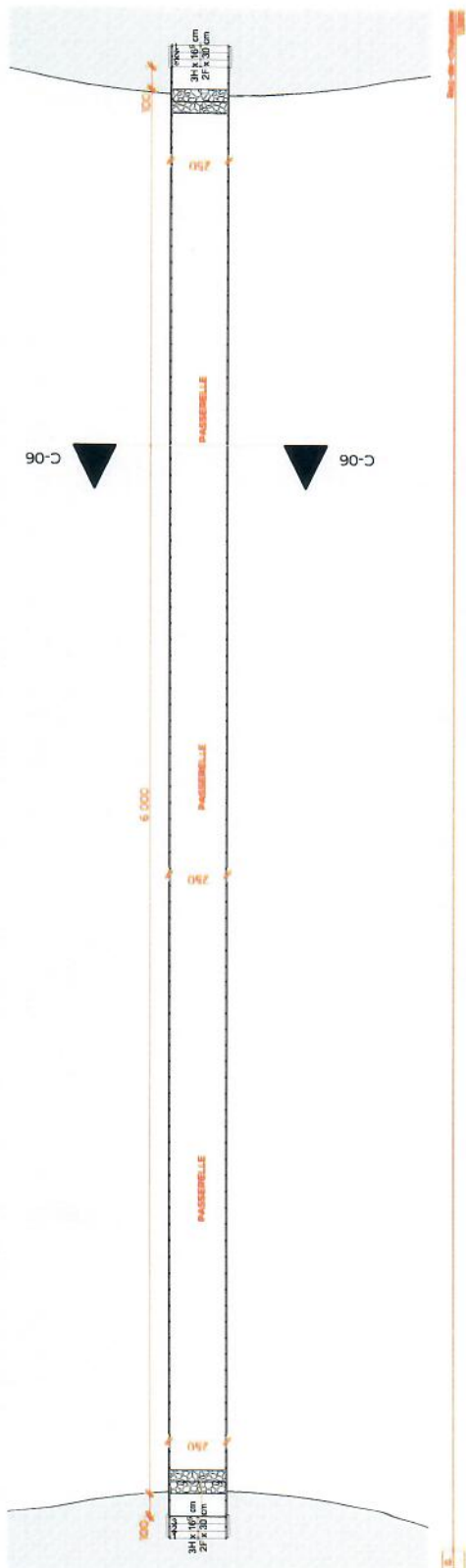
Nord



Echelle : 1:300, 1:500, 1:100

PLANCHE
TECHNIQUE

CONSTRUCTION



C-06



01

AVANT PROJET SOMMAIRE

Date 09.01.2023

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE

Maitre d'ouvrage :

DIVINE LAND MINING

Designateur concepteur :

Ar. ELVIS MONGANE

Nord



Echelle :

PERSPECTIVES

01.2

PROJET 04





01

AVANT PROJET SOMMAIRE

Date :

09.01.2023

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE

Maitre d'ouvrage :

DIVINE LAND MINING

Dessinateur-concepteur :

Ar. ELVIS MONCANE

Nord



Echelle :

PERSPECTIVES

01.3

Page 48





Date 09.01.2023

CONSTRUCTION
D'UNE PASSERELLE

Maître d'ouvrage :

DIVINE LAND MINING

Dessinateur-concepteur :

Ar. ENIS MONGANE

Nord



Echelle :

PERSPECTIVES

Projet 5. Renforcement de la desserte en eau potable par la construction de trois bornes fontaines dans les cellules Joli Site et Sankuru

5.1. Titre du projet :

Renforcement de la desserte en eau potable par la construction de trois bornes fontaines dans la cellule Joli Site et Sankuru.

5.2. Secteur d'intervention

Energie

5.3. Contexte et justification du projet

De tout temps, se procurer une eau saine, en quantité suffisante sans avoir à parcourir une longue distance, a toujours été une priorité absolue pour l'homme, en raison de l'utilité de cette ressource dans la plupart des secteurs de ses activités.

Trois décennies de sous-investissement, aggravées par la destruction des installations durant le conflit, ont grandement détérioré les infrastructures et les services d'eau de la RDC. Seuls 26 pour cent de la population congolaise ont accès à une eau potable salubre, une estimation bien en dessous de la moyenne des 60 pour cent pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Cet état des choses résulte du contexte administratif fragile du pays, de l'absence de contrôle effectif du développement du territoire, des moyens financiers insuffisants, ainsi que des problèmes techniques.

Dans le souci de soutenir le développement communautaire par le gain engendré par l'exploitation minière, le code minier révisé consacre le Cahier des charges qui est un ensemble d'engagements périodiques négociés et pris entre le titulaire de droit minier d'exploitation et les communautés locales affectées par le projet minier en question, pour la réalisation des projets de développement communautaire durables. Il finance les besoins exprimés par les communautés locales, accorde aux ETD des dons ou des prêts, selon la rentabilité du projet, pour la réalisation d'activités génératrices de revenus et d'infrastructures de base dont celles relatives à l'eau et à l'assainissement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet qui consiste au renforcement de la desserte en eau potable dans la cellule Jolie Site et Sankuru respectivement du quartier Buluo et Kilima dans la commune Shituru impactées par le projet minier de DIVINE LAND MINING SARL. Il vise à augmenter le taux de la desserte en eau potable et à améliorer la gestion du service de l'eau dans ces cellules dans lesquelles la desserte en cette denrées se révèle trop problématique. Spécifiquement il vise l'objectif suivant : « l'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène liés à l'eau sont améliorés dans les deux villages et aux environs.

5.4. Brève description du projet

Ce projet d'adduction d'eau potable consiste en la construction de trois bornes fontaines avec six robinets chacune. La répartition de ces bornes fontaines à aménager est faite de la manière suivante dans les deux cellules concernées : dont une dans la cellule Sankuru dans le quartier Kilima et deux dans la cellule Joli Site dans le quartier Buluo.

Chaque borne fontaine sera équipée d'une pompe immergée électrique et de deux réservoirs (château d'eau) d'une capacité de 5000 litres chacun. Il s'agira aussi pour ce projet d'assurer la maintenance des puits et l'achat des kits de maintenance. Cette tâche sera assignée aux membres de la communauté qui seront sélectionnés et qui auront suivi une formation au préalable. Ainsi donc, tous les douze mois, cette équipe formée procèdera au nettoyage et à la désinfection de tous les puits.

Il est à souligner que la gestion et la maintenance et l'entretien de ces ouvrages reviennent totalement à la charge de la communauté locale.

5.5. Objectifs du projet

D'une manière globale, ce projet d'adduction d'eau potable consiste en la fourniture d'une façon permanente, d'une eau saine et suffisante à toute la communauté des cellules Joli Site et Sankuru respectivement dans le quartier Buluo et Kilima situé dans la commune de Shituru dans la ville de Likasi impactées par les activités de DIVINE LAND MINING SARL.

Au point de vue spécifique, ce projet consiste à :

- ✓ Renforcer l'accès à l'eau potable ;
- ✓ Préserver la santé humaine en luttant contre les maladies et infections d'origine hydrique ;

- ✓ Capitaliser le temps dans la gestion des activités de la ménagère en réduisant sensiblement la distance d'approvisionnement en eau potable.
- ✓ Réduire sensiblement la distance par rapport à l'approvisionnement en eau potable,

5.6. Bénéficiaires

Les communautés des cellules Joli Site et Sankuru respectivement dans le quartier Buluo et Kilima situé dans la commune de Shituru dans la ville de Likasi restent les bénéficiaires prioritaires directs de ce projet une fois implémenté.

5.7. Résultats attendus

Afin de répondre aux objectifs spécifiques ci-dessus, quatre résultats seront enregistrés. C'est notamment :

1. Trois bornes fontaines à pompe électrique avec finalité de procurer de l'eau en quantité suffisante à la population des cellules Sankuru et Joli Site;
2. La qualité de l'eau est garantie et devient très accessible à la population des cellules Sankuru et Joli Site impactés par le projet de DIVINE LAND MINING SARL;
3. Les bénéficiaires sont mobilisés, sensibilisés et formés pour assurer la gestion durable des structures d'approvisionnement en eau mise à leur porté ;
4. Les kits d'entretien sont payés et disponibilisés fans le cadre du projet.

5.8. Stratégie opérationnelle

La stratégie globale du projet s'inscrit dans la stratégie nationale pour le développement du Service Public de l'Eau en milieu urbain, qui a pour objectif de fournir, de façon durable, une eau de qualité, en quantité suffisante et accessible à tous. Il entre dans le cadre des Droits Humains en visant pour les populations des cellules Sankuru et Joli Site, l'amélioration de leur droit à l'accès à une eau de qualité.

Cet accès à l'eau, devra répondre aux critères d'accessibilité, de disponibilité, d'acceptabilité et de qualité. La stratégie globale se base donc sur trois axes :

1. La mobilisation d'une eau de qualité et en quantité suffisante ;
2. L'amélioration de l'accès à l'eau ;
3. La durabilité du service de l'eau.

Les trois axes suivants sous-tendent les actions à mener dans le cadre de ce projet:

- ✓ La mobilisation, la vérification et la caractérisation de la ressource en eau mobilisable pour les villages à alimenter ;
- ✓ La réalisation d'infrastructures améliorant et facilitant l'accès à l'eau. Ceci impliquant des études, des travaux et un suivi- contrôle de ces travaux ;
- ✓ L'assurance de la durabilité et de la rentabilité des infrastructures, notamment par des réalisations de qualité, mais également par l'appui, la formation et l'accompagnement de structures locales de gestion efficace.

Le projet sera exécuté par un entrepreneur recruté par l'entreprise par appel d'offre. La priorité sera accordée aux entreprises locales s'il y en a. La communauté locale est associée comme main d'œuvre dans l'exécution du projet en cas de besoin selon les lois du pays.

L'entreprise sélectionnée devra procéder à :

- Des études hydro géologiques pour mesurer la disponibilité de l'eau sur le Site ;
- L'aménagement du Site, le forage, les travaux de construction, les travaux d'installation et à la remise des ouvrages.

Un comité local de gestion et d'entretien sera formé par l'entrepreneur pour maintenir le bon fonctionnement de l'ouvrage. Ce comité composé généralement de 5 personnes par village seront chargées d'assurer le fonctionnement harmonieux, la sécurité et l'entretien de ces ouvrages.

5.9. Stratégie adoptée pour la sélection des Sites

Les populations visées par le projet sont parmi les plus vulnérables par rapport à un accès durable à une eau potable de qualité. Elles se plaignent de faire des longs trajets pour se procurer en cette denrée. Une grande partie d'habitants de ces cellules concernées pratique une agriculture urbaine familiale peu extensive et l'insécurité alimentaire est périodique (2 à 3 mois pour la soudure entre deux saisons de culture) et hélas cyclique (revient chaque année). Les modifications engendrées par les changements climatiques risquent d'augmenter ou d'intensifier cette insécurité alimentaire.

Au sein de ces cellules, une sélection a été faite au regard des critères suivants dans les limites du budget disponible pour l'intervention :

- ✓ Une population suffisante pour justifier la présence d'une borne fontaine;
- ✓ L'assurance d'une ressource en eau permettant de couvrir l'ensemble des besoins;
- ✓ Le mode de mobilisation de la ressource en eau;

- ✓ Le taux de couverture actuel des besoins en eau;
- ✓ L'existence d'intervention en cours ou planifiée;
- ✓ La complémentarité avec les interventions du projet agricole;
- ✓ L'intérêt au regard du développement du principe de délégation de gestion communautaire.

Le tableau 9 reprend les coordonnées géographiques des trois points de forage retenus pour ce projet. La figure 3 quant à elle présente la carte reprenant les localisations de ces trois bornes fontaines.

Tableau 9. Coordonnées géographiques des puits de forages dans les cellules Sankuru et Jolie Site respectivement du quartier Kilima et Buluo.

Nom	Latitude	Longitude
Puit Sankuru	10°59'46.07"S	26°45'35.64"E
Puit Joli Site_1	10°59'57.07"S	26°46'44.43"E
Puit Joli Site_1	10° 59'54.73"S	26°46'39.04"E

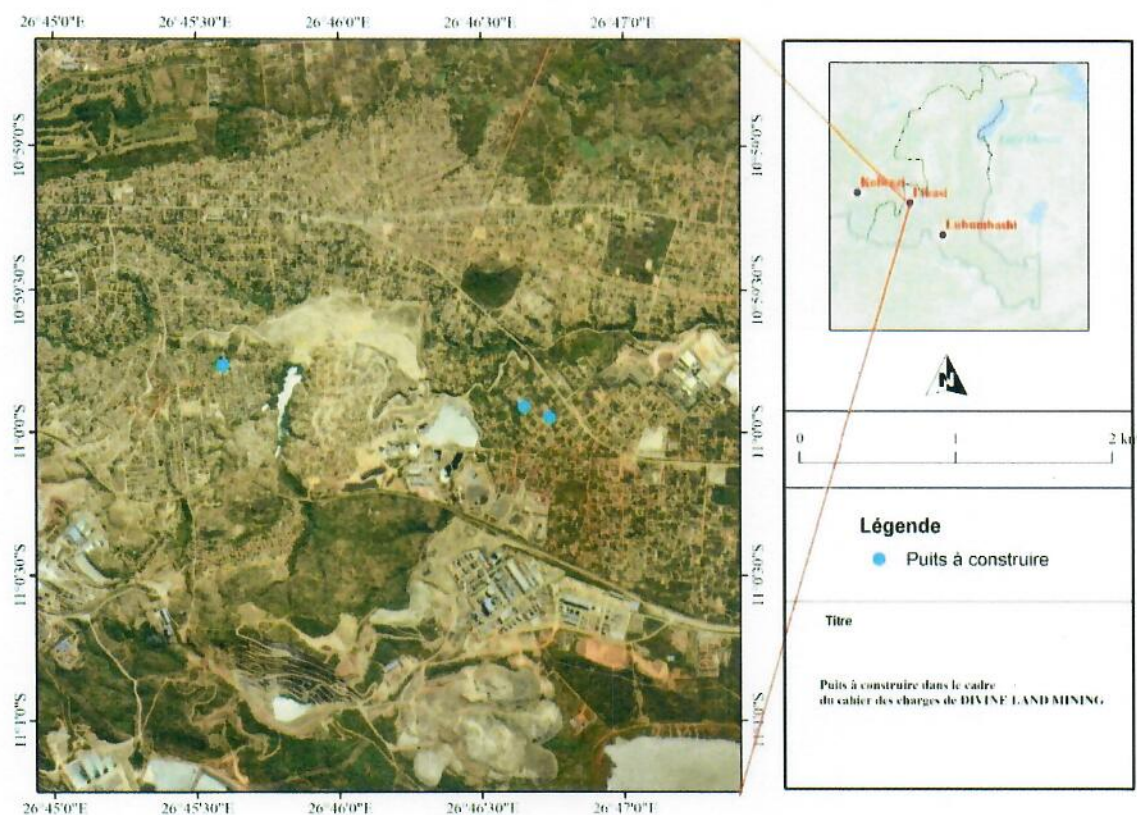


Figure 3. Carte reprenant la distribution spatiale des puits dans la commune Shituru, Quartiers Kilima et Buluo, cellules Sankuru et Joli Site.

5.10. Suivi et évaluation du projet

Pour se rassurer de la bonne réalisation des composantes du projet, il sera mis en place un mécanisme de suivi et évaluation. Ce programme se chargera d'évaluer régulièrement le niveau d'exécution tel que convenu et l'impact du projet au niveau des bénéficiaires sélectionnés.

Le suivi-évaluation de ce projet sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Bourgmestre de la commune Shituru et composé d'un délégué de DIVINE LAND MINING SARL et de quatre représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur les indicateurs de suivi ci-dessous repris en plus des aspects tels que : le respect des procédures de passation des marchés et le respect des échéances.

En temps opportun, il communiquera à DIVINE LAND MINING SARL le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec l'entreprise dans le but de d'optimisation d'implémentation du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

Les indicateurs objectifs et quantifiables ci-après seront établis dans le souci d'un suivi objectif du programme :

- Le forage de 3 puits est réalisé dans les deux cellules faiblement desservies en eau et impactées par le projet DIVINE LAND MINING SARL;
- Une formation par l'entrepreneur sur la maintenance des bornes fontaines est effective ;
- Les kits d'entretien et de réparation des pompes sont mis à la disposition de la communauté ;
- Un rapport annuel sur la gestion des installations est régulièrement fourni.

5.11. Chronogramme des activités

L'implémentation du présent projet s'étalera sur quatre mois soit de juin à septembre 2023. Le tableau 10 présente le chronogramme des activités en vue de la matérialisation du projet d'adduction d'eau dans les deux cellules impactées par le projet minier de DIVINE LAND MINING SARL et en besoin urgent en cette denrée:

Tableau 10. Chronogramme d'activités du projet d'adduction de l'eau dans les cellules Sankuru et Joli Site.

N°	Activités	2027			
		1 T	2T	3T	4T
1	Etude hydrogéologique				
2	Aménagement du lieu de forage				
3	Forage proprement dit des puits				
4	Travaux de construction				
5	Installation des pompes et du système solaire				
6	Essais des puits				
7	Remise des ouvrages				
8	Sensibilisation et formation des comités				

5.12. Budget du projet

Tableau 11. Budget de réalisation du projet de mise en place de bornes fontaines dans les cellules Joli Site et Sankuru de la commune Shituru.

Item	Désignation	Montant (USD)
1	Forage à pompes électriques	33 165,6
2	Formation	2500
3	Maintenance et entretien	2500
4	Kit d'entretien	2000
TOTAL GENERAL		40 165,6

Nous disons : Quarante mille cent soixante-cinq dollars américains et six centimes

Ci-après le budget détaillé pour l'implémentation de ce projet:

II. FORAGES A POMPE ELECTRIQUE (3 bornes fontaines)

N°	Désignation	Unité	Qté	PU en USD	PT d'un ouvrage	PT de trois ouvrages
1	Amené et replis matériel	Voyage	fft	200	200	600
2	Installation chantier	Site	1	200	200	600
3	Etude Hydrogéologique et Géophysique	Site	1	400	400	1200
	Sous-total 1				800	2400
A	FORAGE					
4	PVC pression 5"	m	60	10	600	1800
5	PVC pression 1"	m	50	3	150	450
6	Crépine 5"	m	8	17	136	408
7	Décanteur 5"	m	1	8	8	24
8	Câble de suspension	m	100	0,8	80	240
9	Raccord 1"	pc	9	1,8	16,2	48,6
10	Massif filtrant	m³	2	15	30	90
11	Isolement et cimentation de la tête de forage	Forage	1	100	100	300
	Sous-total 2				1020,2	3060,8
12	Foration et pose des matériaux	m	65	45	2700	8100
13	Pompe électrique	pce	1	600	600	1800
14	Développement et nettoyage	Forage	1	50	50	150
15	Essaie de débit	Forage	1	20	20	60
16	Colle tangible	Boite	3	5	15	45
	sous-total 3				3385	10 155
C	TANK EN PLASTIQUE-SUPER STRUCTURE METALLIQUE-SUPPORT DES PANNEAUX-PUISARD					
23	Tank 5000ml	pce	2	1200	2400	7200
24	Construction borne fontaine de 3,10 m de long, 90 cm de large et 1,10 de hauteur avec 6 robinets	pce	1	920	920	2760

25	Potence métallique de 4x2 m2 de superficie et 5,50 m de hauteur avec plaque métallique de 1,5x1 m2 pour logo WASH	pce	1	2000	2000	6000
27	Installation trop plein et Vidange au niveau de réservoir à orienter dans le puisard	fft	1	30	30	90
Sous-total 4					5 230	16 050
	Cout matériels et matériaux pour un forage				10 435,2	31 305,6
	Cout administratif				500	1500
TOTAL POUR 3 FORAGES A POMPE ELECTRIQUE					33 165,6	

DISPOSITIONS FINALES

1. Respectueuse des lois et règlement de la République démocratique du Congo, l'entreprise DIVINE LAND MINING SARL s'engage à respecter les engagements contenus dans le présent cahier des charges ainsi que le chronogramme y relatif.
2. L'entreprise a l'obligation de mettre à la disposition des communautés affectées et le Comité Local de Suivi (CLS) toutes les informations pertinentes sur les projets qu'elle réalise pour permettre à ceux-ci d'en assurer le suivi. DIVINE LAND MINING SARL s'assure que les informations partagées sont non seulement livrées, mais aussi comprises par toutes les parties prenantes, et rend des comptes aux communautés à tous les stades de l'exécution du présent cahier des charges.
3. Les communautés locales affectées s'engagent également à respecter les clauses du présent accord, à respecter, protéger et gérer en toute responsabilité les infrastructures qui seront réalisées.
4. Dans les six mois qui suivent la signature du présent cahier des charges, une évaluation sera organisée par l'entreprise en collaboration avec l'autorité Territoriale pour examiner la mise en œuvre des projets.

Ainsi fait à LIKASI le 22 DEC 2021

Pour la société minière DIVINE LAND MINING SARL

Directeur Général : LUO GUANGCHEN,

Lu et approuvé



Pour les communautés locales

1. KISOKOLA MULAMBWA Placide : Président ;
2. Pasteur MAKONGA KILENDA : Premier Vice-Président ;
3. Dr HUBERNATUS KAMANGO : Deuxième Vice-Président ;

4. Madame BIBAO KALUBI Michette : Secrétaire; 
5. Madame KAYBUTA Julie : Secrétaire adjointe ; 
6. Madame SIFA MAHUWA Elise : Trésorière ; 
7. Monsieur BAVON TWITE : Trésorier adjoint ; 
8. Pasteur KABAMBA SERGE : Conseiller ; 
9. Madame MONGA Anastasie: Conseillère ; 
10. Madame KALWA CHARLOTTE : Conseillère ; 
11. Monsieur MIKE SUMAHILI : Conseiller. 

Témoin

**Le Bourgmestre de la commune de
Shituru**

KISOKOLA MULAMBWA Placide



Annexe I.

**Procès-verbal d'identification de l'espace
géographique impactée par le projet Divine Land
Mining Sarl**

**PROCES VERBAL DE LA DETERMINATION DE LA ZONE
GEOGRAPHIQUEMENT IMPACTEE PAR LE PROJET DE L'ENTREPRISE
DIVINE LAND MINING SARL**

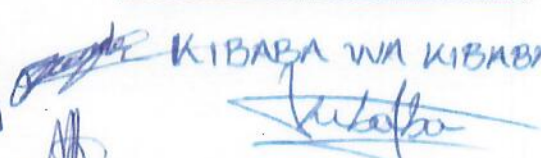
L'an deux mille vingt-deux, quinzième jour du mois d'Octobre, Commune de Shituru, Ville de Likasi, Province du Haut-Katanga, il a été procédé, conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis ainsi que 480 du règlement Minier, à la détermination l'espace géographiquement impacté par le projet de la société Minière Divine Land Mining Sarl, en présence du Bourgmestre de la commune de Shituru, du représentant de ladite entreprise et des représentants des communautés locales concernées, avec la facilitation de l'ONG KMP Consulting.

Comme exigé par les articles ci-haut repris, les parties prenantes ont validés la zone d'influence du Projet. Cet espace géographique comprend les Cellules Sankuru et Munung dans le Quartier Kilima : Joli cite dans le Quartier Buluo, Commune de Shituru dans la Ville de Likasi, Province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

En foi de quoi les présent procès-verbal est signé aux jour, mois et an que dessus.

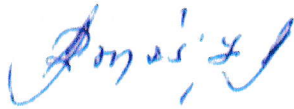
Les Représentantes des communautés

Le représentant de l'Entreprise

- | | | |
|--|---|-------------------------------|
| <p>1. PASTEUR-OTAKONGA-KILENDA
1^{er} V.C. PRESIDENT. C.L.D.</p> <p>2. DR HUBERNATUS KAMANGO
2^e VP CLD.</p> <p>3. BIBAO KALUBI MICHELLE
1^{er} VC CLD</p> <p>4. MAUWA SIFA
TRESORIER C.L.D.</p> <p>5. BAVON TWITE
VC-TRESORIER C.L.D.</p> | 


 | <p>KIBABA WA KIBABA GAEEL</p> |
|--|---|-------------------------------|

6. MPEKO SUMAHILI 

7. PAZI VERGE KABANBA 

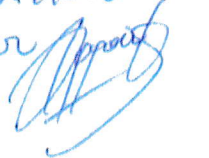
8. KAPUMBA LUKATULA 

Visa de l'Autorités locale




KISOKO MULAMBWA
Bourgmestre

Pour KMP Consulting

Jean P. NGALIKWOMO
Facilitateur 

Annexe II.

**Correspondances diverses pour le cahier des
charges de Divine Land Mining Sarl**

DIVINE LAND MINING SARL

RCCM N° CD/L'SHI/RCCM/18-B-183 ID.NAT 6-128-N95934Y N° IMPOT 1507009L
AV.CHEMIN PUBLIC, Q.JOLI-SIT, C.SHITURU, LIKASI, PROV.DU HAUT-KATANGA

Likasi, le 27 Novembre 2022

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines du Haut-Katanga;
A Lubumbashi
- Monsieur le Président du CLD de la Commune de Shituru
A Likasi



**A Son Excellence Monsieur le
Ministre Provincial en Charges
des Mines Province du Haut-
Katanga;
A Lubumbashi**

N/Réf. : STE/DLM/RB/090/2022

**Concerne : Votre supervision à l'élaboration
du Cahier des charges**

Excellence,

Conformément à l'article 414 bis du Règlement Minier, nous venons par la présente solliciter votre supervision dans le cadre du processus de l'élaboration de Cahier des charges entre notre entreprise et les communautés impactées par notre projet d'exploitation.

En effet Excellence, les négociations sur ce sujet avec les communautés locales sont en cours et voulons par ce fait nous conformer à la loi minière en nous mettant à la supervision de votre gouverne quant à ce.

Tout en vous remerciant de votre bienveillante à notre requête, nous vous prions d'agréer Excellence, l'expression de notre parfaite considération.



DIRECTION GENERALE

DIVINE LAND MINING SARL

RCCM N° CD/L'SHI/RCCM/18-B-183 ID.NAT 6-128-N95934Y N° IMPOT 1507009L
AV.CHEMIN PUBLIC, Q.JOLI-SIT, C.SHITURU, LIKASI, PROV.DU HAUT-KATANGA

Likasi, le 20 Novembre 2022

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Chef de Division
Provinciale des Mines du Haut-
Katanga;
A Lubumbashi



**A Son Excellence Monsieur le
Ministre Provincial en Charges
des Mines Province du Haut-
Katanga;
A Lubumbashi**

N/Réf. : STE/DLM/RB/089/2022

**Concerne : Votre supervision des négociations
du Cahier des charges de DIVINE LAND MINING Sarl**

Excellence,

Conformément à l'article 414 bis du
Règlement minier, nous venons par la présente solliciter votre supervision des négociations dans
le cadre du processus de l'élaboration de Cahier des charges entre notre Entreprise et les
communautés impactées par notre projet. Ces négociations interviendront en date du Mercredi
08 décembre 2022 à Likasi à 10h00 dans les installations de notre entreprise DIVINE LAND
MINING Sarl.

En effet, Excellence, notre entreprise est déjà en
possession des besoins prioritaires identifiés par les communautés locales et nous voudrions votre
supervision des négociations pour nous conformer à la loi minière.

Tout en vous remerciant de votre bienveillante à
notre requête, nous vous prions d'agréer excellence, l'expression de notre parfaite considération



DIRECTION GENERALE

Annexe III.
Procès-verbaux de désignation des membres du
CLD

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT KATANGA

VILLE DE LIKASI

À LIKASI, le 19 / 04 / 2022

- A son Excellence Monsieur le Ministre en Charge
des Mines du Haut Katanga à Lubumbashi

- A monsieur le Chef de Division des Mines du Haut
Katanga à Lubumbashi

Objet : Transmission de la liste des membres du
Comité Local de Développement de la commune
de Shituru

Au Directeur Général de l'entreprise DIVINE LAND
MINING

à Lubumbashi

Monsieur le Directeur Général,

Nous venons par la présente, vous transmettre la liste des personnes élues comme membres du Comité
Local de Développement de la commune Shituru dans le cadre du cahier des Charges de l'entreprise
DIVINE LAND MINING SARL.

Ledit comité est composé des personnes suivantes:

1. Bourgmestre KISOKOLA MULAMBWA Placide : Président ;
2. Pasteur MAKONGA KILENDA : Premier Vice-Président ;
3. Dr HUBERNATUS KAMANGO : Deuxième Vice-Président;
4. Madame BIBAO KALUBI Michette : Secrétaire;
5. Madame KAYBUTA Julie : Secrétaire adjointe ;
6. Madame SIFA MAHUWA Elise : Trésorière ;
7. Monsieur BAVON TWITE : Trésorier adjoint ;
8. Pasteur KABAMBA SERGE : Conseiller ;
9. Madame MONGA Anastasie: Conseillère ;
10. Madame KALWA CHARLOTTE : Conseillère ;
11. Monsieur MIKE SUMAHILI : Conseiller.

Tout en vous remerciant, veuillez agréer, monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments
les meilleurs.

Le Bourgmestre de la commune
de Shituru

KISOKOLA MULAMBWA Placide



PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SHITURU

L'an deux mille vingt-deux, dans l'après-midi du seizième jour du mois d'Avril,

Nous, membres représentatifs de la commune de Shituru avons organisé dans la salle de fête de la paroisse Saint-Paul Shituru les élections du comité local de développement pour notre entité territoriale décentralisée.

Ces assises étaient présidées par Monsieur Jean Luc KAYOKO président de la plateforme des organisations de la société civile pour la décentralisation et les finances publiques (PODEFIP) et Monsieur Jackson KATSHIZA MUTELA chef de service de la décentralisation et réforme institutionnelle, sous l'humble supervision de l'autorité communale de Shituru le Bourgmestre Placide KISOKOLA MULAMBWA.

Vu la densité de la population, les quatre Quartiers de ladite Commune ce sont organisés pour élire les « Grands - Electeurs » par Cellule. C'est ainsi que le nombre de votants est maintenu à 51 dont la liste est en annexe.

Les résultats des élections se présentent de la manière ci-après :

1. PREMIER VICE PRESIDENT

Etaient candidats :

- I. Docteur Jean pierre KABAMBULA : 3 voix
- II. Pasteur MAKONGA KILENDA : 42voix
- III. KYABUTA Julie : 6 voix

A été élu premier vice-président

➤ **Pasteur MAKONGA KILENDA**

2. DEUXIEME VICE PRESIDENT

Etaient candidats :

- I. Docteur Hubernatus KAMANGO : 29voix
- II. Valentin MONGA KABONDO : 22voix

A été élu deuxième vice-président

➤ **Docteur Hubernatus KAMANGO**

3. SECRETARIAT



Ont été candidats :

- I. MWISANGE Dorcas :2 voix
- II. KYABUTA Julie : 18 voix
- III. KITENGE Jean-Paul :0 voix
- IV. Michette KALUBI :27voix
- V. KISHINDE WA KISHINDE :4 voix

Ont été élus :

- Michette KALUBI : Secrétaire
- Julie KYABUTA : Secrétaire adjointe

4. TRESORERIE

Etaient candidats :

- I. Sifa MAUWA :32voix
- II. Bavon TWITE : 19voix

Ont été élus respectivement trésorier et vice trésorier :

- Sifa MAUWA
- Bavon TWITE

5. CONSEILLERS

Etaient candidats :

- I. Anastasie MONGA :27 voix
- II. Mathieu ILUNGA :2 voix
- III. Pasteur serge KABAMBA :22 voix

Ont été élus :

- Anastasie MONGA
- Pasteur Serge KABAMBA

6. DE COMMUN ACCORD LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE A COPTÉ COMME CONSEILLERS :

- Pour la représentation de la femme : Charlotte KALWA
- Pour la représentation de la jeunesse : Mike SUMAHILI
- Pour la représentation du quartier NGUYA : KASONGO MAKUNDA Elisée

NB : VOICI LES NOMS DES MEMBRES ELUS DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SHITURU EN REGARD DE LEURS FONCTIONS :

1. Bourgmestre KISOKOLA MULAMBWA Placide : PRESIDENT
2. Pasteur MAKONGA KILENDA : 1^{ER} VICE PRESIDENT
3. Dr HUBERNATUS KAMANGO : 2EME VICE PRESIDENT
4. Madame BIBAO KALUBI Michette : SECRETAIRE
5. Madame Julie KYABUTA : SECRETAIRE ADJOINT
6. Madame Sifa MAHUWA ELISE: TRESORIERE
7. Monsieur Bavon TWITE : TRESORIER ADJOINT
8. Pasteur KABAMBA Serge : CONSEILLER
9. Madame MONGA Anastasie : CONSEILLERE
10. Madame KALWA Charlotte : CONSEILLERE
11. Monsieur Mike SUMAHILI : CONSEILLER

Notons aussi que, au moment opportun les commissions de différentes thématiques seront organisées.

LE RAPPORTEUR ET PRESIDENT DE LA SEANCE

Monsieur Jackson KATSHIZA MUTELA

**VISA DE L'AUTORITE DE L'ENTITE TERRITORIALE DECENTRALISEE
COMMUNE DE SHITURU**



Placide KISOKOLA MULAMBWA
Bourgmestre

LISTE DES ELECTEURS

	NOM & POST-NOM	SIGNATURE	N°	NOM & POST-NOM	SIGNATURE
1	MPEKE-SUMAHILI MICK		41	ERLE JAINETH	
2	CHARLOTTE KALWA		42	Faureh - Kas	
3	NUMBI MURILA Nasingu		43	MICK KASONGO	
4	Bernadette Hayakey		44	JASINIE KARAMBULA	
5	PERSE KASAMBA		45	ISHIKA-MARIE JOSE	
6	Charlotte Kitemba		46	Kitemba Jean Paul	
7	Kibaku Kyengela		47	MATHIEU-Mengwa	
8	ISHIKA URAMI-JOSE		48	ALBERT KITENGE	
9	Mufunga ceta mufunga		49	Lathysaint	
10	SHILWA		50	Wesley SELEMANI	
11	DI HUBERNATUS KAMANGO		51	KANZA SHIMBA	
12	MONCA VALENTIN				
13	KISHINGO MAYA KISHINDU				
14	SOMBO MUZALA				
15	KAPHA MUSOKA				
16	MAUKA SIFA				
17	JULIE KJARUTA				
18	NAKONGA-KILENDA				
19	ISHANSA - MARIE				
20	ANASTASIE MOKA				
21	BAVON TWITE				
22	MAKOLE SIFA				
23	CHESIRE DEMOKRINE				
24	BIBAO KALUBI				
25	DOMEN KUMANGE				
26	ILUNGA NGANDU				
27	UMBA NBOY				
28	KIKUNJA YEAMBE				
29	KIPCE JEDING				
30	CHAMBE SOKANGE				
31	CHITELLE MUKEMBI				
32	NELOLA RECHTE				
33	GRIMON KAMANGE				
34	ALBERT KISHIWA				
35	KYASAMBE MARIE				
36	KALASA UBUKANDA				
37	YAMBELE MURICA				
38	KAMANGO ADAMU				
39	KAFWIKI MWENZI				
40	ILUNGA FANNY				

DIVINE LAND MINING SARL

RCCM N° CD/L'SHI/RCCM/18-B-183 ID.NAT 6-128-N95934Y N° IMPOT 15070091.
AV.CHEMIN PUBLIC, Q.JOLI-SIT, C.SHITURU, LIKASI, PROV.DU HAUT-KATANGA

Likasi, le 19 Avril 2022

Transmis copie pour information à :

- A son Excellence Monsieur le Ministre en Charge des Mines du Haut Katanga à Lubumbashi
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines du Haut-Katanga;
A Lubumbashi

**A Monsieur le Bourgmestre de la
Commune de Shituru;**
A Likasi

N/Réf. : STE/DLM/RP/GKK/0402/2022

Concerne : Accusé de réception de la liste des membres
du comité Locale de Développement

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la liste des membres du Comité Local de Développement pour les quartiers impactés par les activités minières de DIVINE LAND MINING SARL et vous en remercie vivement.

Espérant travailler en parfaite harmonie avec ce comité de développement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

DIVINE LAND MINING SARL



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
VILLE DE LIKASI
COMMUNE DE SHITURU



PROCES VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER (CDQ)
QUARTIER KILIMA

L'an deux mille vingt-deux, le dixième jour du mois de Mars
Conformément au processus d'élaboration du cahier des charges de l'entreprise DIVINE LAND MINING SARL, particulièrement en ce qui concerne l'installation des structures de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres du Quartier Kilima étions réunis ce jour dans le but d'élire les membres du Comité de Développement du Quartier (CDQ) Kilima.

Certifions que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regards de leurs noms :

N°	Noms	Sexe	Adresse	Fonction
1	SHINDANO KAPITENE	M	KILIMA	PRESIDENT
2	MANGI KAFUKU	M	KILIMA	1 ^{er} VICE PRES
3	FATUMA TUMBA	F	KILIMA	2 nd VICE PRES
4	MADINGA PALABA	M	KILIMA	SECRETAIRE
5	NGOJA KAMWANYA	F	KILIMA	SECRETAIRE ADJ
	MIKE SUMALI	M	KILIMA	
	KALWA CHARLOTTE	F	KILIMA	
	MONGA ANASTASIE	F	KILIMA	
	HUBERTUS KAMANGO	M	KILIMA	

Etaient présents :

N°	Noms	Sexe	Adresse	Fonction	Téléphone	Signature
1	SHINDANO KAPITENE	M	KILIMA	PRESIDENT	099039 4903	
2						
3	MANGI KAFUKU	M	KILIMA	AGENT GEN	0851311 208	
4						
5	FATUMA TUMBA	F	KILIMA	MENAGER	081169 0280	
6						

7	MADINGA PALABA	M	KILIMA	ENSEIGNANT	0817544 910	PK
8						
9	NGOSA KAMWANA	F	KILIMA	MENAGER	0817261 525	NG
10						
11	KABASHI NJELE	M	KILIMA	LIBERAL	097365 2775	Km
12						
13	KANKUNDE SHINGA	M	KILIMA	LIBERAL	097951 8282	M
14						
15	KASEKA CHRISTINE	F	KILIMA	MENAGER	081491 6391	Ch
16						
17	NYOT NGON	F	KILIMA	MENAGER	081909 9346	NY
18						
19	MULANGA TINA	F	KILIMA	MENAGER	097680 4611	MT
20						
21	KABEAI NICOLE	F	KILIMA	MENAGER	097661 0626	Ab
22						
23	ILUNGA MARIE-CLARE	F	KILIMA	MENAGER		Ch
24						
25	MBUYAMBA MAMBO	M	KILIMA	LIBERAL		MB
26						
27	MUMBA FRANCINE	F	KILIMA	MENAGER		Ma
28	MINIWA ODETTE	F	KILIMA	CHEF QUARTIER		Ch
29	KISIMBA PULCHERIE	M	KILIMA	LIBERAL		HA
30	TSHIDIBI	M	KILIMA	LIBERAL	081193 8581	TH

Fait à Kikosi....., le 10/03/2022



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
VILLE DE LIKASI
COMMUNE DE SHITURU



PROCES VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER (CDQ) DU QUARTIER BULUO

L'an deux mille vingt-deux, le 17^e jour du mois de Mars Conformément au processus d'élaboration du cahier des charges de l'entreprise DIVINE LAND MINING SARL, particulièrement en ce qui concerne l'installation des structures de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres du Quartier Buluo étions réunis ce jour dans le but d'élire les membres du Comité de Développement du Quartier (CDQ) Buluo.

Certifions que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regards de leurs noms :

N°	Noms	Sexe	Adresse	Fonction
1	Veronique Kanyikez	F	BULUO	Présidente
2	KAPYA MUSOKA	M	BULUO	1.V.C. Presid
3	ISHANSA - LULAMBE MARTHE	F	BULUO	Secrétaire
4	Polydore Ngoy Kilawa	M	BULUO	Secrétaire Adj
5	KABUYA WA LESA	M	BULUO	Membre
	MAKOMBAKILEMBA		BULUO	
	BAYOM TWITE		BULUO	
	Posteur KASAMBA		BULUO	

Etaient présents :

N°	Noms	Sexe	Adresse	Fonction	Téléphone	Signature
1	Polydore Ngoy Kilawa	M	Bul Kipulanda		0812620600	
2	ISHANSA MARTHE	F	Bu / MUKHA - MENAGH		097738975	
3	KAPYA MUSOKA	M	Bu / MUKHA	Secrétaire	0977540000	
4	Veronique Kanyikez	F	BULUO SLIS	Adm M.K	0812160190	
5	KABUYA WA LESA	M	KIMPULAND	MEMBRE CDQ		

6	Gabriel Ilunga	M	B. poliste	Membre	0828962677	1/4/22
7	Ant Tshikomb	F	B. poliste	Membre	0993614831	02/06/22
8	Mukolay Lubabila	M	B/Maruka	Membre	087546550	03/06/22
9	Claudine Ilunga Ngoye	F	B/Maruka	Membre	085301216	03/06/22
10	Pandulula Zolengo	F	B/Maruka	Membre	095332537	03/06/22
11	Miriam KAT Tshikomb	F	B/Maruka	" " "	082896461	03/06/22
12	Kayembe Ngoye Betty	F	B/Maruka	" " "	082832732	03/06/22
13	Sife Ngoye Ndala	F	B/Maruka	" " "	099196035	03/06/22
14	Bingola Kpaka	M	B/Maruka	" " "	099369450	03/06/22
15	Mufumanga Kwa mufumanga	M	B/Maruka	" " "	081273436	03/06/22
16	KAPYA - KABUYA	F	B/MIVUKA			Shed
17	KYEMBE - KAYEBA	F	B/MIVUKA			Shed
18	NGOIE - SIMBI	M	B/MIVUKA			Shed
19	MWILA - KISIMBA	F	B/MIVUKA			Shed
20	KASONGO - MINDA	M	B/MIVUKA			Shed
21	ILUNGA WA ILUNGA	M	B/MIVUKA			Shed
22	KATEBA - ILUNGA	M	B/MIVUKA			Shed
23	ILUNGA - MBUNYU	M	B/MIVUKA		0927428779	03/06/22
24	MAKANDA - THEO	M	B/MIVUKA		0920763226	03/06/22
25	KALALA - SEFERA	F	B/MIVUKA			Shed
26	KAZADI - SOSPIN	M	B/MIVUKA			Shed
27						
28						
29						
30						

Fait à ... LKS....., le 17/03/2022



Annexe IV.
**Procès-verbaux d'identification, de négociation
et d'approbation des besoins prioritaires**

**PROCES VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS DES COMMUNAUTES
IMPACTEES PAR LE PROJET D'EXPLOITATION MINIERE DE L'ENTREPRISE
DIVINE LAND MINING SARL**

L'an deux mille vingt et deux, le troisième jour du mois de novembre, dans la Commune de Shituru située dans la Ville de Likasi, Province du Haut-Katanga ; s'est tenue la réunion d'identification des besoins des communautés cellules Kimpulande, Péage et Joli site dans le Quartier Buluo, les cellules Munung, Charles-Roi et Sankuru dans le Quartier Kilimaba ainsi que les cellules Nguya et Kankunka dans le Quartier Nguya, Commune de Shituru, entre les membres du CLD Shituru et l'entreprise Divine Land Mining, en présence du Bourgmestre de la Commune de Shituru, avec la facilitation de l'ONG KMP Consulting.

A l'issue de cette réunion, les besoins suivants ont été identifiés :

N°	BESOINS PRIORITAIRES
1	Aménagement de principaux axes routiers dans les cellules concernées sur une distance totale de six kilomètres (6km). Ces routes seront faites en terre battue avec des canalisations construites en matériaux durables (béton ou moellon) afin de désenclaver les cellules concernées.
2	Installation des cabines électriques (transformateurs) à partir de la sous-station de Divine Land Mining, sous réserve des études de faisabilité de la SNEI..
3	Forage de 6 puits équipés d'une pompe immergée alimentée par un système autonome hybride en énergie électrique avec deux citernes de 5000 litres d'eau, des points d'eau constitués de six robinets chacun.
4	Construction de 4 passerelles sur la rivière Kimpulande, sur l'avenue Munung et a d'autres endroits qui seront identifiés.
5	Dotation de deux ambulances médicalisées de marque Land Cruiser aux communautés impactées, sous la gestion du Centre de santee Belle vue.
6	Construction d'un pont de 80m de longueur et 7m de largeur pour relier les Cellules Munung et Bawana André.

7	Reboisement dans les cellules concernés en replantant des arbres afin de lutter contre les effets dus au changement climatique.
---	---

En foi de quoi le présent procès-verbal est signé aux jour, mois et an que dessus.

Les Représentants des communautés

1. DR HUBERNATUS KAMANGA
2 VP / CLD
- 2.
3. BIBAO KALUBI MICHETTE
KILIMA
4. MAUWA SIFA
5. BAVON TWITE
6. MPEKO SUMAHILI
7. PAST VERGE - KARAMBA
8. KAPUMBALUKATULU

le Représentant de l'Entreprise

KIBABA WA KIBABA Gael
[Signature]

Visa de l'Autorité locale



KMP CONSULTING

Jean Pil NGAIKUMBO
Facilitateur
[Signature]

**PROCES VERBAL D'APPROBATION COMMUNAUTAIRE DES BESOINS
PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES IMPACTEES PAR LE PROJET DE
L'ENTREPRISE DIVINE LAND MINING SARL**

L'an deux mille vingt et deux, le vingt-deuxième jour du mois de novembre, dans la Commune de Shituru située dans la Ville de Likasi, Province du Haut-Katanga ; s'est tenue la réunion d'approbation populaire des besoins prioritaires des communautés des cellules Joli site et Kimpulande dans le Quartier Buluo et cellules Munung et Sankuru dans le Quartier Kilima, ainsi que les cellules Nguya et Kankunka dans le Quartier Nguya, Commune de Shituru, dans le cadre du processus de négociations et d'élaboration du cahier des charges définissant la responsabilité sociétale de l'entreprise Divine Land Mining vis-à-vis de ces communautés affectées par son projet d'exploitation minière, en présence du Bourgmestre de la Commune de Shituru, du représentant de l'entreprise Divine Land Mining, avec la facilitation de PLANET CONSULTING AFRICA SARL, spécialisé en responsabilité sociétale des entreprises minières et en développement communautaire.

A l'issue de cette réunion, les communautés locales se sont accordées pour organiser les négociations entre le CLD et Divine Land Mining le 23 Novembre 2022 autour des besoins prioritaires approuvés ci-après :

N°	BESOINS PRIORITAIRES
1	Aménagement de principaux axes routiers dans les cellules concernées sur une distance totale de six kilomètres (6km). Ces routes seront faites en terre battue avec des canalisations construites en matériaux durables (béton ou moellon) afin de désenclaver les cellules concernées.
2	Forage de trois puits équipés d'une pompe immergée alimentée par un système autonome hybride en énergie électrique avec deux citernes de 5000 litres d'eau, des points d'eau constitués de six robinets chacun.
3	Construction de deux passerelles dont une de 60m longueur et l'autre de 50m dans les cellules impactées de la Commune de Shituru.
4	Dotation de deux Transformateurs aux communautés impactées de la Commune de Shituru.

5	Dotation d'une Ambulance aux communautés impactées de la Commune de Shituru
---	---

Etaient présents : Voir la liste en annexe.

En foi de quoi le présent procès-verbal est signé aux jour, mois et an que dessus.

Les Membres du CLD

Le représentant de l'Entreprise

1. MAKONGA-KILETIDA
1^{er} V.P / C.L.D.  KIBABA WA KIBABA GAZEL 
2. DR HUBERNATUS KAMANGO'S 
3. BIBAO KALUBI MICHELLE 
4. BAVON TWITE 
5. MAUWA SIFA 
6. JULIE KYABUTO 
7. MPEKO SUMAHILI MIKE 
- 8.

Visa de l'Autorité locale



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
VILLE DE LIKASI

À LIKASI, le 15/11/2022

- A son Excellence Monsieur le Ministre en Charge
des Mines du Haut Katanga à Lubumbashi
- A monsieur le Chef de Division des Mines du
Haut Katanga à Lubumbashi

Objet : Transmission de la liste des besoins
prioritaires retenus par le Comité Local de
Développement de la commune de Shituru

Au Directeur Général de DIVINE LAND MINING
SARL

à Lubumbashi

Monsieur le Directeur Général,

Je soussigné, **KISOKOLA MULAMBWA Placide** Président du CLD, dans le cadre du Cahier des Charges de l'entreprise DIVINE LAND MINING SARL, viens par la présente, vous transmettre, en annexe, la liste des besoins prioritaires identifiés et retenus par le Comité Local de Développement de la commune de Shituru.

Tout en vous remerciant, veuillez agréer, monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Bourgmestre de la commune de
Shituru

KISOKOLA MULAMBWA Placide

The block contains a circular official stamp on the left and a rectangular stamp on the right. The rectangular stamp has the text "Placide KISOKOLA MULAMBWA" and "Bourgmestre" below it, with a handwritten signature in blue ink over it.

DIVINE LAND MINING SARL

RCCM N° CD/L'SHI/RCCM/18-B-183 ID.NAT 6-128-N95934Y N° IMPOT 1507009L
AV.CHEMIN PUBLIC, Q.JOLI-SIT, C.SHITURU, LIKASI, PROV.DU HAUT-KATANGA

Likasi, le

178 NOV 2022

Transmis copie pour information à :

- A son Excellence Monsieur le Ministre en Charge des Mines du Haut Katanga à Lubumbashi
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines du Haut-Katanga:
A Lubumbashi

**A Monsieur le Président du Comité
Locale de Développement de la
Commune de Shituru;**
A Likasi

N/Réf. : STE/DLM/RB/0901/2022

**Concerne : Accusé de réception de la liste
des besoins prioritaires**

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de la liste des besoins prioritaires que le Comité Local de Développement que vous présidez a identifié et retenu pour les quartiers impactés par l'entreprise DIVINE LAND MINING SARL et vous en remercions vivement.

En effet, Monsieur le Président, comme le recommandent les prescrits de la Directive relative au modèle-type de cahier des charges de l'Annexe XVII du règlement minier, nous invitons votre comité aux négociations avec notre entreprise en date du dans nos installations à Likasi.

Espérant obtenir une suite favorable à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.


DIVINE LAND MINING SARL

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
VILLE DE LIKASI



PROCES VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DE LA CELLULE JOLI SITE DU QUARTIER BULUO

L'an 2022, le 18^e jour du mois de Oct., il s'est tenu la réunion populaire d'identification et d'approbation des besoins prioritaires des communautés de la cellule Joli Site en présence de son chef.

Les besoins ci-après ont été identifiés et présentés comme urgents et prioritaires :

1. Faire trois puits d'eau
2. Construction de quatre cabines de lignes et les équiper avec les transformateurs de base KVA.
3. Réhabiliter les lignes de distribution électrique
5. Construire un centre de formation professionnelle
6. Fournir les intrants aux petits planteurs
7. Construction de trois hangars d'attente bus
8. Aménager la voirie de toute la cellule
9. Construction des drains et caniveaux
10. Construction d'un pont de route

Fait à LKSI le 18/10/2022

Ont été présents :

N°	Noms	Sexe	Adresse	Fonction	Téléphone	Signature
1	VERONIQUE KAJUKES	F	B. Joli site	Présidente	081216190	[Signature]
2	Kat Ishikwabo	F	B. Joli site	Membre	082236239	[Signature]
3	Gabriel Ilunga	M	B. Joli site	Membre	093616226	[Signature]
4	KAPYA-MUSOKA	M	BUL/Muruta	1 ^{er} Vice	099124784	[Signature]
5	ISHANDA-MARINE	F	BUL/MIVUKA	Secrétaire	0972578978	[Signature]
6	ITELA TSHITIKA	F	BULUO	chef de cellule		[Signature]
7	JEAN MARC MUKADI	M	BULUO	chef de bloc		[Signature]

8	KAPONDA EMANUEL	M	BULUO	PASTEUR		Kapon
9	Gratiana Galania	M	BULUO	membre		Grat
10	Kamuz Mavala	M	BULUO	chef de l'el		Kamuz
11	KAYEMBE NYATZA	M	BULUO	pruher CDQ		Kayembe
12	NYEMBO TACQUEI	M	JOLIE SITE/B	membre CDQ		Nyembo
13	ZERA KALALA	F	JOLIE SITE	MEMBRE CDQ		Zera
14	EDWIGE KASONDO	F	JOLIE SITE	MEMBRE CDQ		Edwige
15	WAZANZA KAKONDE	M	JOLIE SITE	chef de l'el		WAZANZA
16	MATUKA MATONDO	M	JOLIE SITE	membre CDQ		Matuka
17	KAMINGA W/A KABULO	M	JOLIE SITE	membre CDQ		Kaminda
18	WALLY TSHIKOMBA	M	JOLIE SITE	MEMBRE CDQ		Wally
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT KATANGA

VILLE DE LIKASI

COMMUNE DE SHITURU



**PROCES VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DE LA CELLULE KIMPULANDE
DU QUARTIER BULUO**

L'an 2022, le 21^e jour du mois de Oct, il s'est tenu la réunion populaire d'identification et d'approbation des besoins prioritaires des communautés de la cellule Kimpulande en présence de son chef. Les besoins ci-après ont été identifiés et présentés comme urgents et prioritaires :

1. Électrification avec courant électrique
2. Fouage de deux puits d'eau moderne
3. poser une passerelle
4. fournir les enfants aux petits pleureurs
5. construction d'un poste de santé
6. Électrification publique de la cellule avec panneaux solaires
7.
8. aménagement des routes de accès local
9. construction des drains et caniveaux
10. Donner la cellule de deux barres métalliques pour la décharge des immondices et un camion pour le ramassage des ordures

Fait à Likasi, 21-10-2022

Ont été présents :

N°	Noms	Sexe	Adresse	Fonction	Téléphone	Signature
1	<u>IRAO KAYOKES</u>	<u>F</u>	<u>B. Zésite</u>	<u>présidente</u>	<u>0812160190</u>	<u>[Signature]</u>
2	<u>ISHANSIA MARIE</u>	<u>F</u>	<u>Bu/MIVUKA</u>	<u>Secrétaire</u>	<u>097350943</u>	<u>[Signature]</u>
3	<u>MUFENGA WA MUFENGA</u>	<u>M</u>	<u>Bu/MIVUKA</u>	<u>MEMBRE</u>	<u>0812799537</u>	<u>[Signature]</u>
4	<u>BOIE NDALA</u>	<u>F</u>	<u>MIVUKABULO</u>	<u>MEMBRE CAD</u>		<u>[Signature]</u>
5	<u>KENCHA MARIE JOSE</u>	<u>F</u>	<u>KIMPULAND</u>	<u>MEMBRE CAD</u>		<u>[Signature]</u>
6	<u>KABUYA WA LESA</u>	<u>M</u>	<u>KIMPULANIBULO</u>	<u>MEMBRE CAD</u>		<u>[Signature]</u>

7	MUTOMBA CHRISTINE	F	KIMPULAND	chef de bloc		<i>M. S. S.</i>
8	ALPHONSINE KASHAL	F	KIMPULAND	member		<i>int. S.</i>
9	AMBEROJE KASONGO	F	KIMPULAND	member		<i>int. S.</i>
10	MUTOMBO NGUY	M	KIMPULAND	member		<i>int. S.</i>
11	MUTOMB MUYEJ	M	KIMPULAND	member		<i>int. S.</i>
12	NYEMBO PAULIN		KIMPULAND	member		<i>int. S.</i>
13	KALAYI CELESTIN	M	KIMPULAND	chef de bloc		<i>int. S.</i>
14	KASONGO MYEAA		KIMPULAND	member		<i>int. S.</i>
15	MAINDA MWEPU	M	KIMPULAND	member		<i>int. S.</i>
16	JOSEPHINE KAYAKA	F	KIMPULAND	chef de bloc		<i>int. S.</i>
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						



01 REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU HAUT KATANGA
 VILLE DE LIKASI
 COMMUNE DE SHITURU



PROCES VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DE LA CELLULE SANKURU DU QUARTIER KILIMA

L'an 2022, le 13^e jour du mois de Oct, il s'est tenu la réunion populaire d'identification et d'approbation des besoins prioritaires des communautés de la cellule Sankuru en présence de son chef.

Les besoins ci-après ont été identifiés et présentés comme urgents et prioritaires :

1. Fouage de deux puits d'eau
2. Travaux de réparation (Sankuru - Saser)
3. Aménagement des routes de toute la cellule
4. Construction des écoles et centres de santé
5. Fournir les intrants aux agriculteurs
6. Construction d'un centre de formation féminine
7. Installation des bornes métalliques 2/2 par cellule et les besoins de réparation et d'entretien
8. Installation des bornes métalliques 2/2 par cellule et les besoins de réparation et d'entretien
9. Travaux de réparation de la population vulnérable
10. Chirurgie publique aux personnes âgées

Fait à LIKASI, le 13-10-2022

Ont été présents :

N°	Noms	Sexe	Adresse	Fonction	Téléphone	Signature
1	SHINDANO KAPITEN	M	KILIMA	PRESIDENT	099079 4921	
2	MULUMBA-ROTH	F	AU KISANGANI			
3	MANGI KATUKU	M	KILIMA	1 ^{er} VICE-PRESIDENT	0551711 208	
4						

5	FATUMA TUMBA	F	KILIMA	2 nd VICE PRESIDENT	081169 0280	Fatu
6						
7	MADINGA PALABA	M	KILIMA	SECRETAIRE	0813544 240	Ku
8						
9	NGOSA KAMWANYA	F	KILIMA	SECRETAIRE ADJOINT	0817261 525	NBaf.
10						
11	KABASHI NJELE	M	KILIMA	MEMBRE	097355 7978	Ku
12						
13	KANKUNDE SHINGA	M	KILIMA	MEMBRE	097951 8282	Mu
14						
15	KASEKA CHRISTINE	F	KILIMA	MEMBRE	081421 6371	Ku
16						
17	NYOTI NGON	F	KILIMA	MEMBRE	081907 8341	Abaf
18						
19	MULANGA TINA	F	KILIMA	MEMBRE	097650 4617	Mi.
20						
21	KABEDI NICOLE	F	KILIMA	MEMBRE	097661 0226	Nu.
22						
23	ILUNGA MARIECLAIRE	F	KILIMA	MEMBRE		Ku
24						
25	MBUYAMBA MAMBRE	M	KILIMA	MEMBRE		MBu
26						
27	MUMBA FRANCINE	F	KILIMA	MEMBRE		Ku
28	MWIEWA ODETTE	F	KILIMA	CHIEF QUARTER		Del.
29	KISIMBA PULCHERIE	M	KILIMA	MEMBRE		AA.
30	TSHIQIBI	M	KILIMA	MEMBRE	081177 8581	Mi.



Annexe V.
Actes de cession

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT-KATANGA

VILLE DE LIKASI

COMMUNE DE SHITURU

ATE DE CESSION

Je soussigné, Madame/Monsieur REVERENA PASTEUR JOHN
MUNUNGA IPANGA....., atteste avoir cédé, à titre définitif, une
portion de terre d'une superficie de 10 ans ans..... dans
l'enceinte de la parcelle de L'eglise methodiste Union P. Hoya située au
numero 19.A de l'avenue BOMA, Quartier KILIMA....., Commune de
Shituru, Ville de Likasi, au profit des communautés locale pour l'exécution du
projet FORAGE PUIS NIGAN.....,
et ce dans le cadre du cahier des charges de responsabilité sociétale de
l'entreprise Divine Land Mining SARL vis-à-vis des communautés impactées par
son projet d'exploitation minière.

En foi de quoi, le présent acte est délivré pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Likasi le 19 novembre 2022

REV. PASTEUR JOHN MUNUNGA IPANGA.....



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT-KATANGA

VILLE DE LIKASI

COMMUNE DE SHITURU

ACTE DE CESSION

Je soussigné, Madame/Monsieur MWENZE MUSENGE
MOISE, atteste avoir cédé, à titre définitif, une
portion de terre d'une superficie de6m/6m..... dans
l'enceinte de la parcelle deMWENZE MUSENGE..... située au
numero 3455 de l'avenue DE NOTRE DAME Quartier TOLIE CITY, Commune de
Shituru, Ville de Likasi, au profit des communautés locale pour l'exécution du
projetFAURENCE DE PUITS.....
et ce dans le cadre du cahier des charges de responsabilité sociétale de
l'entreprise Divine Land Mining SARL vis-à-vis des communautés impactées par
son projet d'exploitation minière.

En foi de quoi, le présent acte est délivré pour faire valoir ce que de droit.

Fait à LIKASI, le 29 novembre 2022

MWENZE MUSENGE MOISE

MWENZE
MUSENGE

0323

Moise

0994044979

081548 8818

0808999905

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT-KATANGA

VILLE DE LIKASI

COMMUNE DE SHITURU

ACTE DE CESSION

Je soussigné, Madame/Monsieur KILELA-BALANDA.....,
DESIRE....., atteste avoir cédé, à titre définitif, une
portion de terre d'une superficie de 5/5 METRE..... dans
l'enceinte de la parcelle de DESIRE-KILELA-BALANDA située au
numero 02..... de l'avenue ARPANTY Quartier TOLE-CIE....., Commune de
Shituru, Ville de Likasi, au profit des communautés locale pour l'exécution du
projet FORAGE DE PUIS D'EAU.....,
et ce dans le cadre du cahier des charges de responsabilité sociétale de
l'entreprise Divine Land Mining SARL vis-à-vis des communautés impactées par
son projet d'exploitation minière.

En foi de quoi, le présent acte est délivré pour faire valoir ce que de droit.

Fait à LIKASI....., le 29 novembre 2022

KILELA-BALANDA-DESIRE.....


DESIRE..... 0972219967,